



PREMIÈRE RÉUNION DU
COMITÉ SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET CULTUREL DE LA GALICIÈRE

PRÉSENTATION DU PROJET DE

CENTRE D'INTERPRÉTATION ASSOCIATIF

THIBAUT ECUER

ÉTUDIANT EN MASTER 2 "PATRIMOINE ET MUSÉE PARCOURS MUSÉOGRAPHIE"

UNIVERSITE JEAN MOULIN, LYON 3

JEUDI 13 JUIN 2024

LA GALICIÈRE | CHATTE | ISÈRE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ISÈRE

SAINT-MARCELLIN-VERCORS-ISÈRE COMMUNAUTÉ

CHATTE

10 min : Sortie 9 Autoroute A49

30 min : Gare Valence TGV

40 min : Gare de Grenoble

40 min : Aéroport de Grenoble

70 min : Aéroport Lyon Saint-Exupéry





LA GALICIÈRE

EN QUELQUES CHIFFRES

- 10 bâtiments
- Surface de plancher : 2 460 m²
- Terrain : 2,7 hectares
- 1 source
- 3 roues à aube

EN QUELQUES DATES

- Vestiges romains
- 1651 Premier moulin
- 1795 Fabriques
- 1846 Filature et magnanerie

LES CROZELS

1795-1996

MOULINIERS

BOURGEOIS

RURAUX

CATHOLIQUES

UN TÉMOIGNAGE DIRECT

Fonds d'archives

15 caisses

Fonds photographique

600 photos

Objets du quotidien



CRÉER EN 2000 PAR NADIA ET JEAN-PASCAL CROUZET

- 110 à 130 membres en moyenne
- + de 15 000 visiteurs accueillis
- Animations culturelles, accueil et créations de spectacles, d'expositions
- Ateliers de restauration

DEPUIS 2020 NOUVEAU BUREAU

- Maître d'ouvrage de la restauration des ateliers de la Fabrique Haute
- Maître d'ouvrage du Centre d'Interprétation

L'ASSOCIATION BÉNÉFICIE D'UNE CONVENTION AVEC LA SCI LA GALICIÈRE.

CRÉATION ET ÉDITION DU LIVRE



3 000 exemplaires édités
2 050 vendus

RECETTE 54 000 euros

Restauration des ateliers
Centre d'interprétation
Parc de sculptures



POURQUOI CRÉER UN CENTRE D'INTERPRÉTATION ?

- **ÉCHANGER ET PARTAGER**

Partager le site de la Galicière est le mantra des propriétaires et de l'Association les Amis de la Galicière depuis 2000
 La Galicière est par nature un lieu d'échanges et de partage,
 Sa structure industrielle a vu aux époques antérieures plus de cent personnes s'y affairer.

- **PERMETTRE DES VISITES DU SITE EN AUTONOMIE**

Découvrir le site de manière indépendante.
 Non plus exclusivement en visite guidée.

- **INVENTORIER ET EXPOSER LES OBJETS TROUVÉS SUR LE SITE**

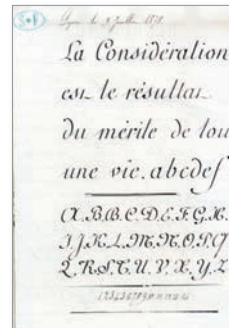
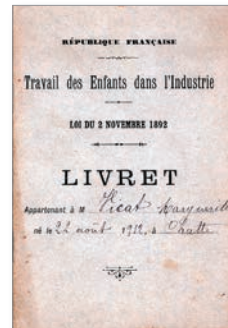
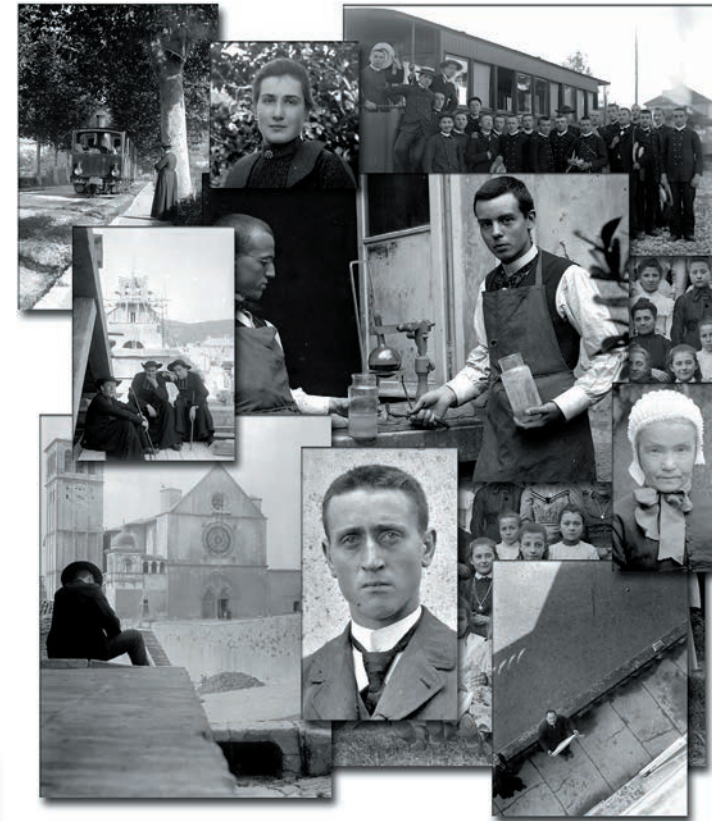
Inaliénabilité des objets par le classement MH.

- **PRÉSENTER L'HISTOIRE DE LA SÉRICICULTURE EN DAUPHINÉ**

Production du fil de soie en Dauphiné de la révolution française aux années 1930

- **RACONTER L'HISTOIRE DE LA GALICIÈRE**

Fons photographique Chanoine Crozel



COMMENT CRÉER LE CENTRE D'INTERPRÉTATION ?

- **RECOURIR AUX ÉTUDIANT.ES**

Proposer aux étudiant.es des stages au sein de l'association.
Validation des propositions par le comité scientifique et technique

- **VISITES DE MUSÉES**

Musées de la soie de Taulignan, St Hypollite-du-Fort, St-Jean-du- Gard
Musée de l'ancien évêché de Grenoble, Savoisien de Chambéry.

- **VALORISER DES OBJETS SINGULIERS ET SIGNIFIANTS**

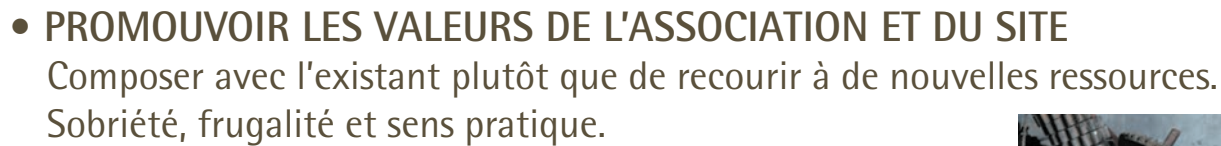
Muséographie uniquement à partir d'objets issus de la Galicière.

- **PROMOUVOIR LES VALEURS DE L'ASSOCIATION ET DU SITE**

Composer avec l'existant plutôt que de recourir à de nouvelles ressources.
Sobriété, frugalité et sens pratique.

- **EXPLOITER LES RESSOURCES DU TISSU ASSOCIATIF**

Dons de mobiliers





- ÉDUCATION
Des publics
Des néophytes aux plus passionnés
Des scolaires

- PARTAGE
Accessible à tous
Grande amplitude d'ouverture
Assurer un dynamisme

- TÉMOIGNAGE
Un site historique
Son histoire
Son industrie
Ses habitants

Conditions sociales

LOI sur le Travail des Enfants et des Filles mineures employés dans l'Industrie, du 19 mai 1874

(promulguée le 3 Juin 1874)

CIRCONSCRIPTION N°

Inspecteur divisionnaire : M.
Inspecteurs adjoints : M.
M.

L'Assemblée nationale a adopté le 19 mai 1874 la loi dont la teneur est :

SECTION PREMIÈRE

AGE D'ADMISSION. — DURÉE DU TRAVAIL.

Art. 1. — Les enfants et les filles mineures ne peuvent être employés, à un travail industriel, dans les manufactures, usines, mines, carrières et salines, que sous les conditions déterminées dans la présente loi.

Art. 2. — Les enfants ne peuvent être employés que par leurs parents, ou les auteurs de leur industrie, ou, s'ils n'ont pas de parents, par les tuteurs ou le conseil de famille, ou, s'ils n'ont pas de tuteur, par les parents de leur mère, ou, s'ils n'ont pas de mère, par les parents de leur père.

Art. 3. — Les enfants, jusqu'à l'âge de douze ans révolus, ne peuvent être employés à une durée de travail plus de six heures, par jour, et moins de deux heures par jour, d'après les règlements.

SECTION II

TRAVAIL DE NUIT, DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS.

Art. 4. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de seize ans révolus.

Art. 5. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de dimanche ou de jours fériés, à l'exception de l'emploi des enfants, de seize ans révolus, dans les manufactures, usines, mines, carrières et salines, pour le service de la surveillance de la nuit, ou pour le service de la garde des machines.

Art. 6. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de dimanche ou de jours fériés, à l'exception de l'emploi des enfants, de seize ans révolus, dans les manufactures, usines, mines, carrières et salines, pour le service de la surveillance de la nuit, ou pour le service de la garde des machines.

SECTION III

TAVAIL OBLIGATOIRE.

Art. 7. — L'enfant ne peut être admis dans les travaux industriels de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

Art. 8. — Les enfants ne peuvent être admis dans les travaux industriels de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

SECTION IV

INSPECTION PRIMAIRE.

Art. 9. — Le préfet, pour assurer l'exécution de la présente loi, aura nommé un inspecteur primaire dans chaque département.

Art. 10. — Les inspecteurs primaires seront nommés par le préfet dans chaque département.

SECTION V

SURVEILLANCE DES ÉVALUÉS. — POLICE DES ATTIÈRES.

Art. 11. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

Art. 12. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

Art. 13. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

Art. 14. — Les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de mines, usines, carrières et salines, avant l'âge de six ans révolus.

SECTION VI

INSPECTION.

Art. 15. — Pour assurer l'exécution de la présente loi, il sera nommé un inspecteur divisionnaire dans chaque département.

Art. 16. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 17. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 18. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 19. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 20. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 21. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 22. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 23. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 24. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 25. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 26. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 27. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 28. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 29. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 30. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 31. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 32. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 33. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

Art. 34. — Les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le ministre de l'Intérieur.

SECTION VII

CORPORATION SUPPLÉMENTAIRE.

Art. 35. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 36. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 37. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 38. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 39. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 40. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 41. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 42. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 43. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 44. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 45. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 46. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 47. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 48. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 49. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 50. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 51. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 52. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

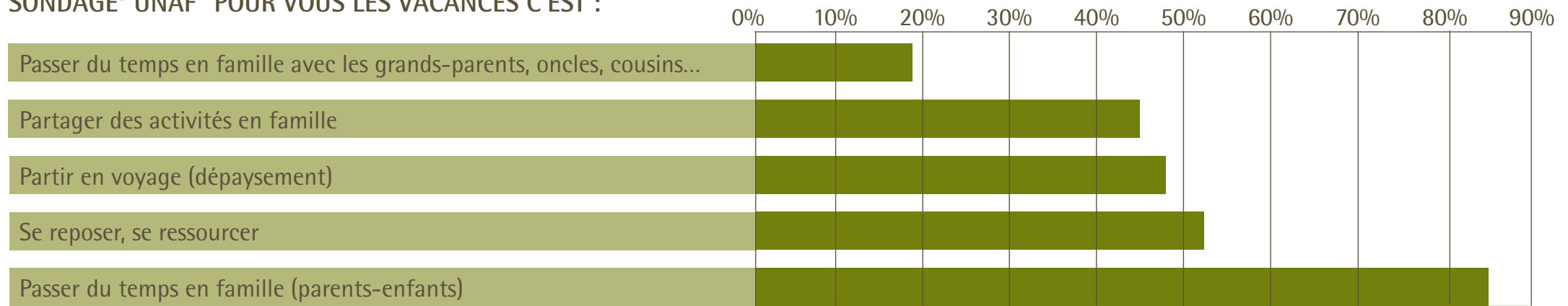
Art. 53. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Art. 54. — Les corporations supplémentaires seront nommées par le ministre de l'Intérieur.

Paris. — Imprimerie Nationale, rue de la Harpe, 16.

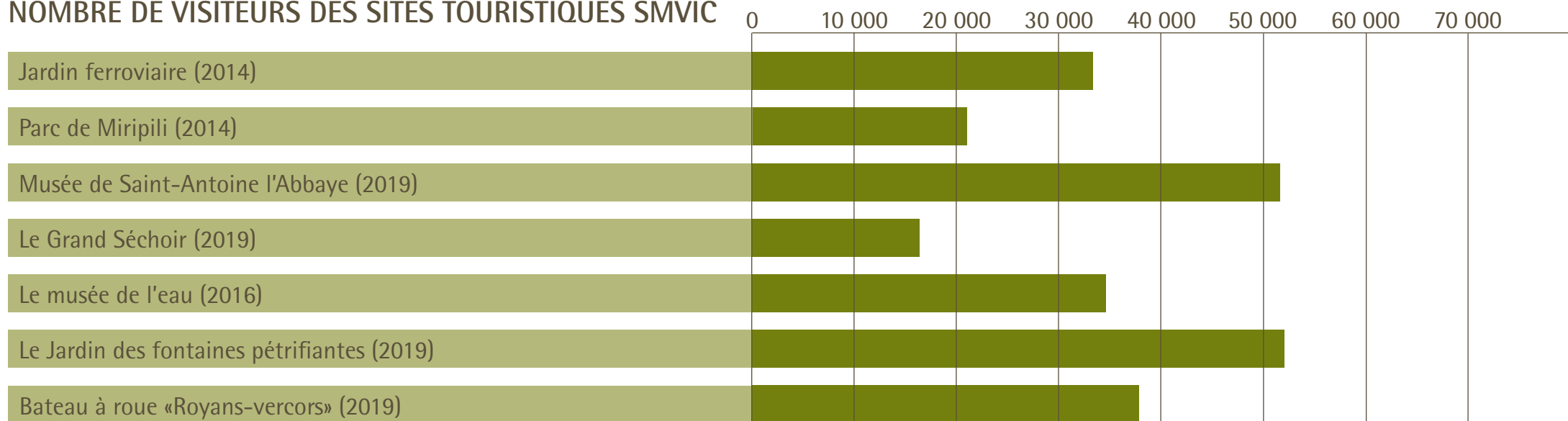
PUBLIC FAMILIAL ET TOURISTIQUE

SONDAGE* UNAF "POUR VOUS LES VACANCES C'EST :"



* Sondage de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) auprès de 17 000 familles, 2016.

NOMBRE DE VISITEURS DES SITES TOURISTIQUES SMVIC

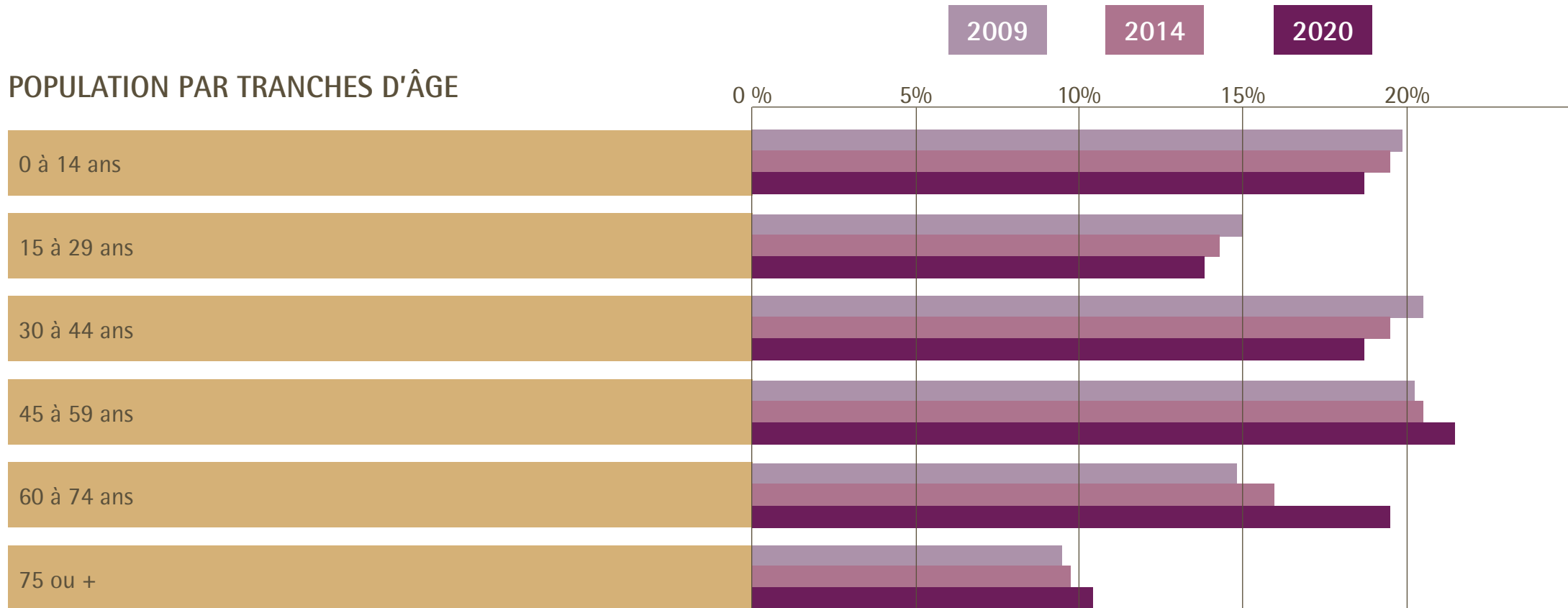


PUBLIC LOCAL

Population totale : 45 420 habitants

- 41,1% de la population (45-74 ans) : 18 665 personnes dont :
 - 45 / 59 ans : 9 945 personnes (22,1%)
 - 60 / 74 ans : 8 550 personnes (19%)

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

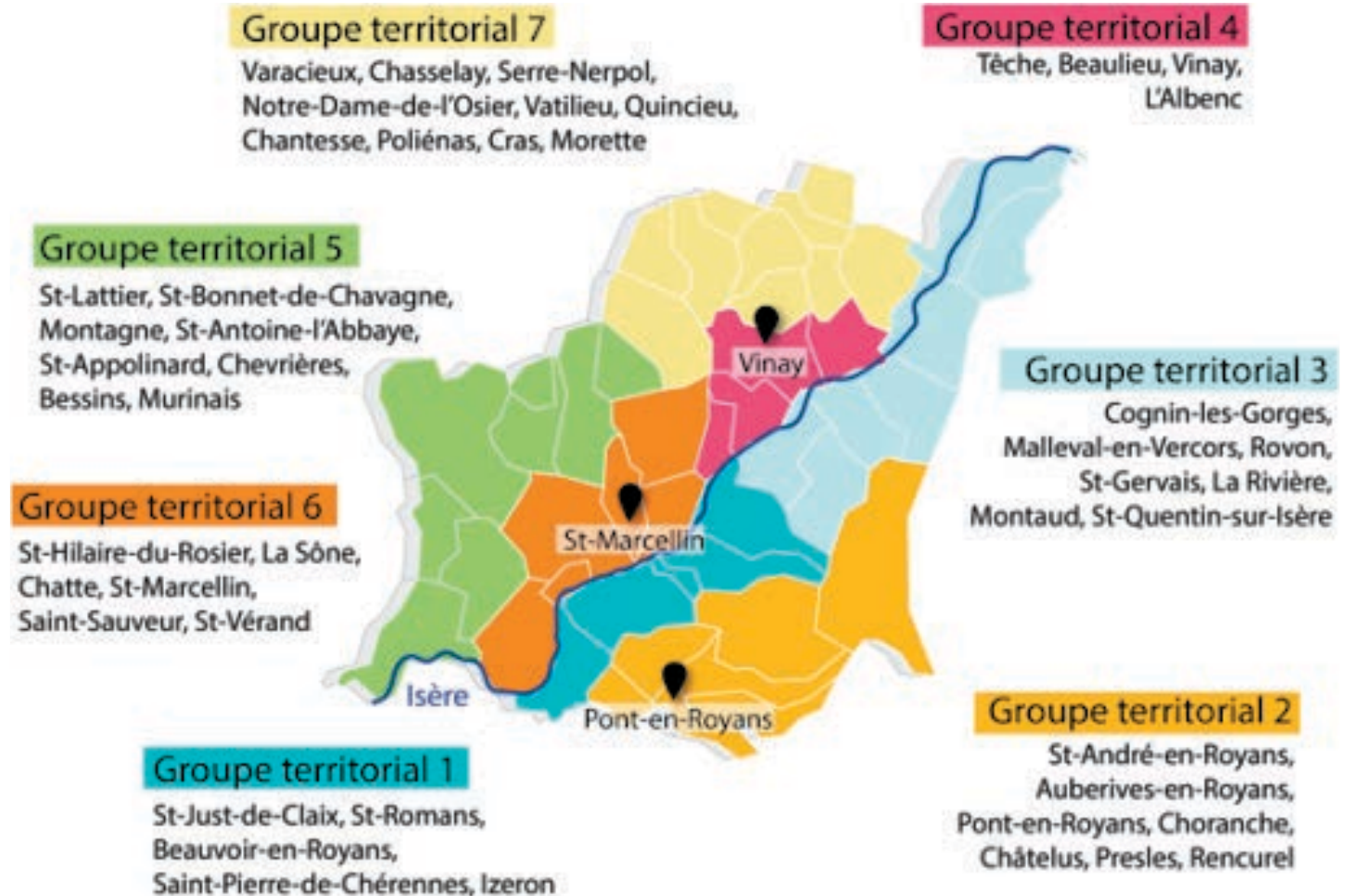
PUBLIC SCOLAIRE

Cette tranche de la population concerne presque 20% de la population globale de la SMVIC :

- 0 - 14 ans : 7 964 personnes (17,9%).
- 15 - 29 ans : 5 919 personnes (13,3%).

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Écoles maternelles 8
- Écoles primaires 13
- Collèges 3
- Lycées 2



LES ATTENTES DU PUBLIC

PUBLIC FAMILIAL ET TOURISTIQUE

- Éducation
- Convivialité
- Divertissement

PUBLIC LOCAL

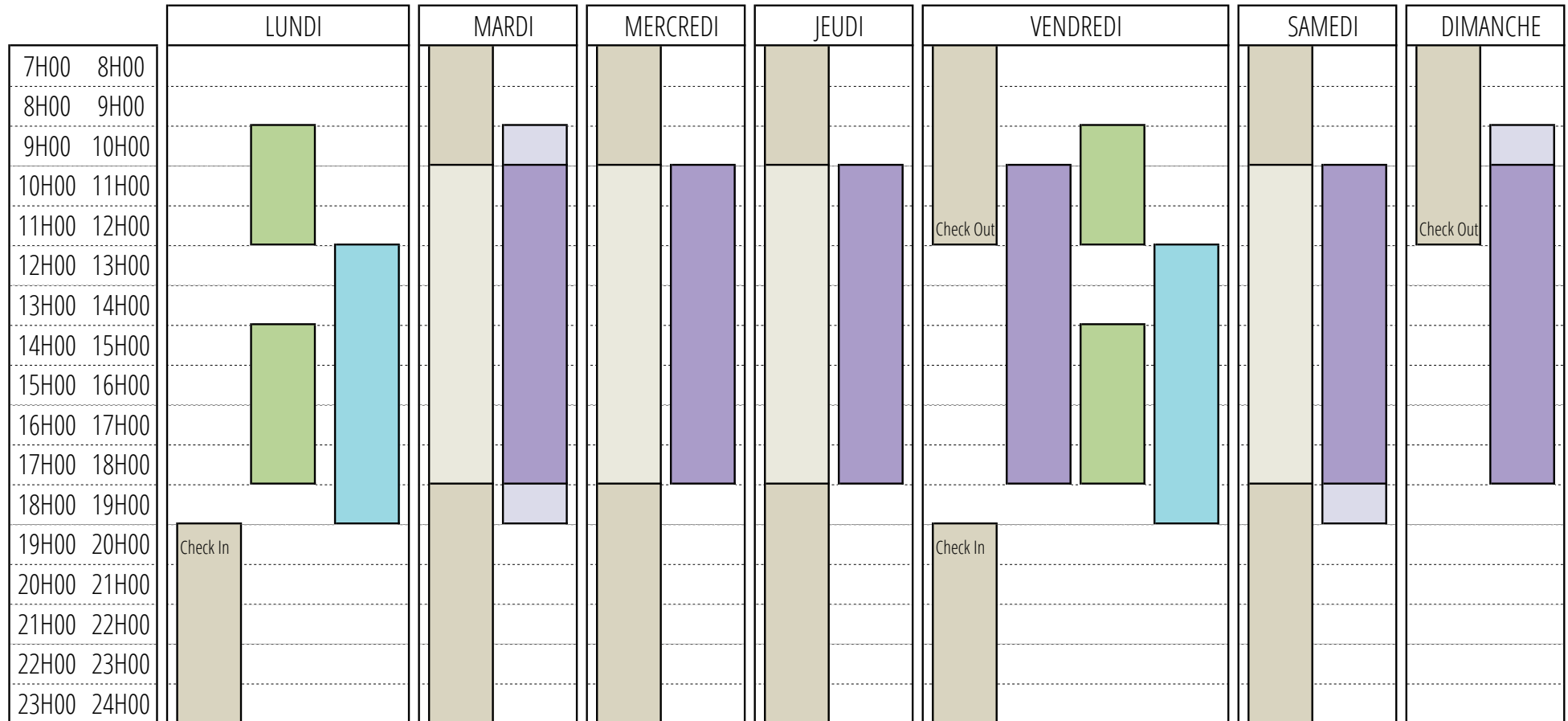
- Connaissances approfondies
- Mise à profit des expériences
- Programmation culturelle variée

PUBLIC SCOLAIRE

- Nécessité pédagogique
- Accompagnement de visite
- Cadre d'exposition adéquat
- Volonté d'interaction

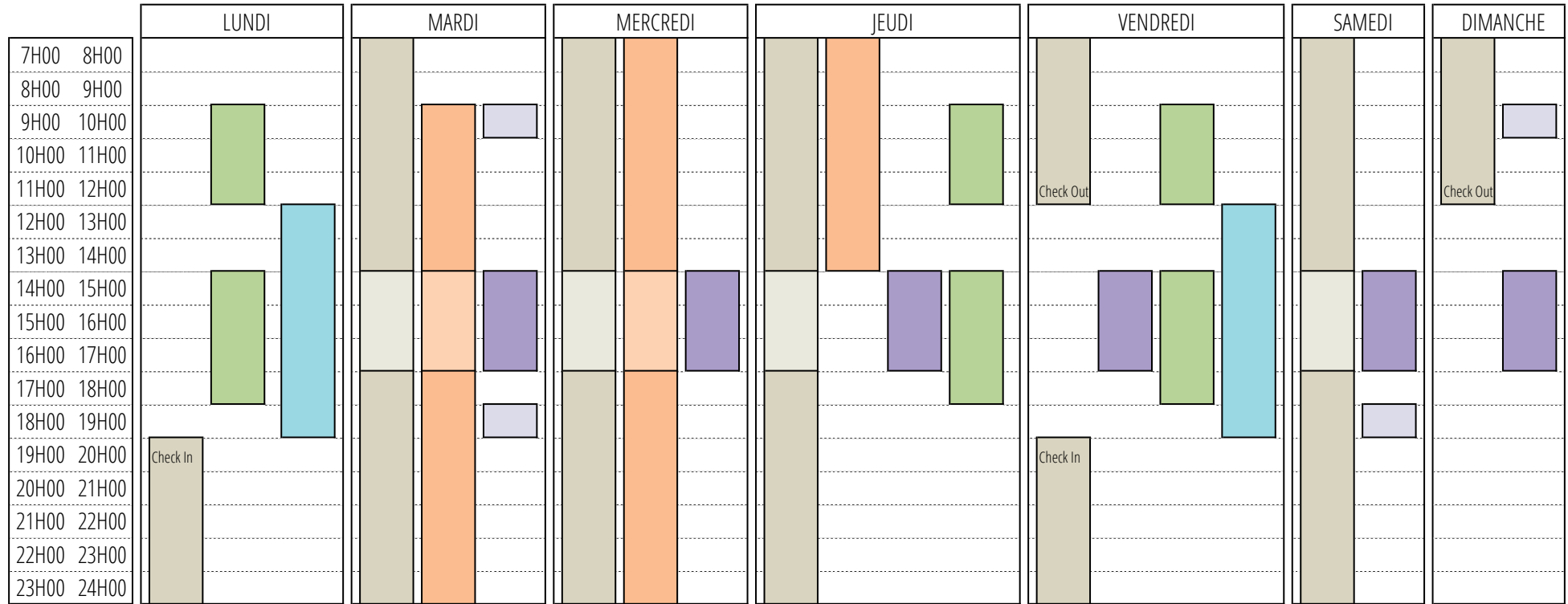


1ER AVRIL- 31 OCTOBRE



-  HÔTES SITE EXCLUSIF
-  HÔTES SITE PARTAGÉ
-  MÉNAGE CHAMBRES + COURSES
-  ENTRETIEN JARDIN
-  VISITES CENTRE D'INTERPRÉTATION TOUT PUBLIC
-  VISITE CENTRE HÔTES

FÉVRIER-MARS



- HÔTES SITE EXCLUSIF
- HÔTES SITE PARTAGÉ
- MÉNAGE CHAMBRES + COURSES
- ENTRETIEN JARDIN
- VISITES CENTRE D'INTERPRÉTATION TOUT PUBLIC
- VISITE CENTRE HÔTES
- SÉMINAIRES

SYNTHÈSE OUVERTURE AU PUBLIC DU SITE

- NOMBRE DE MOIS 9,5
- NOMBRE DE SEMAINE 41,3
- NOMBRE DE JOURS 248
- NOMBRE D'HEURES 1 656

SERICICULTURE ET MOULINAGE

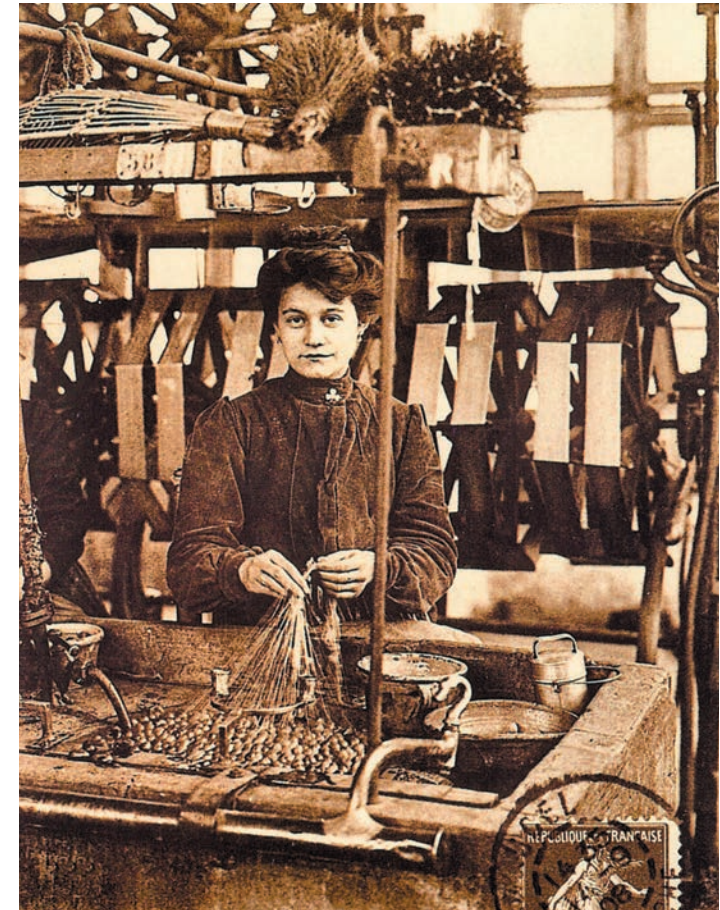
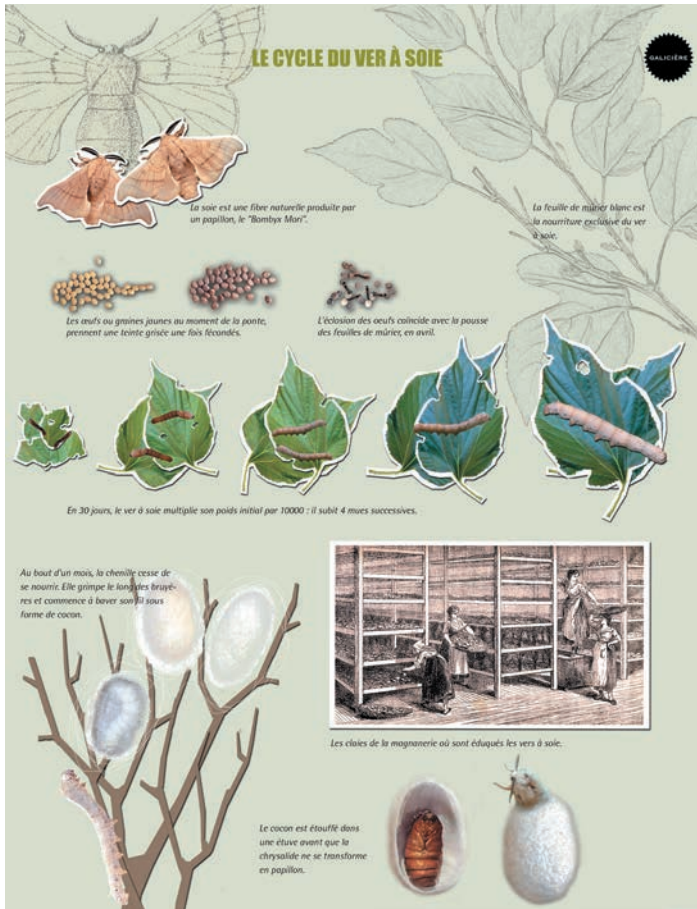
- En France, en Isère et à la Galicière
- XIV^e : Arrivée de la sériciculture en France
- XVII^e - XVIII^e : L'impulsion royale
- 1787 : 16 moulinages en Bas-Dauphiné
- XIX^e : Âge d'or de l'industrie

FONCTIONNEMENT DE L'USINE

- Fin XVIII^e : Installation à La Galicière
- 1846 : Magnanerie et de la filature
- 1870 : 3^e site de l'Isère
- La magnanerie, la filature et les moulins
- La production d'organsin

CONDITIONS SOCIALES

- La famille Crozel
- L'emploi des femmes et des enfants
- Les conditions de travail
- Les réglementations sociales



LE PROJET



piene buff. 98
La Galicière.

ACCÈS AU SITE

LA GESTION DE L'EAU ●

- Les roues de La Galicière
- Le fonctionnement technique
- L'importance de l'eau dans l'industrie

LES CONTAINERS ●

- Des objets non exposés
- Une succession de mise en scène



AU CONTACT DES BÂTIMENTS

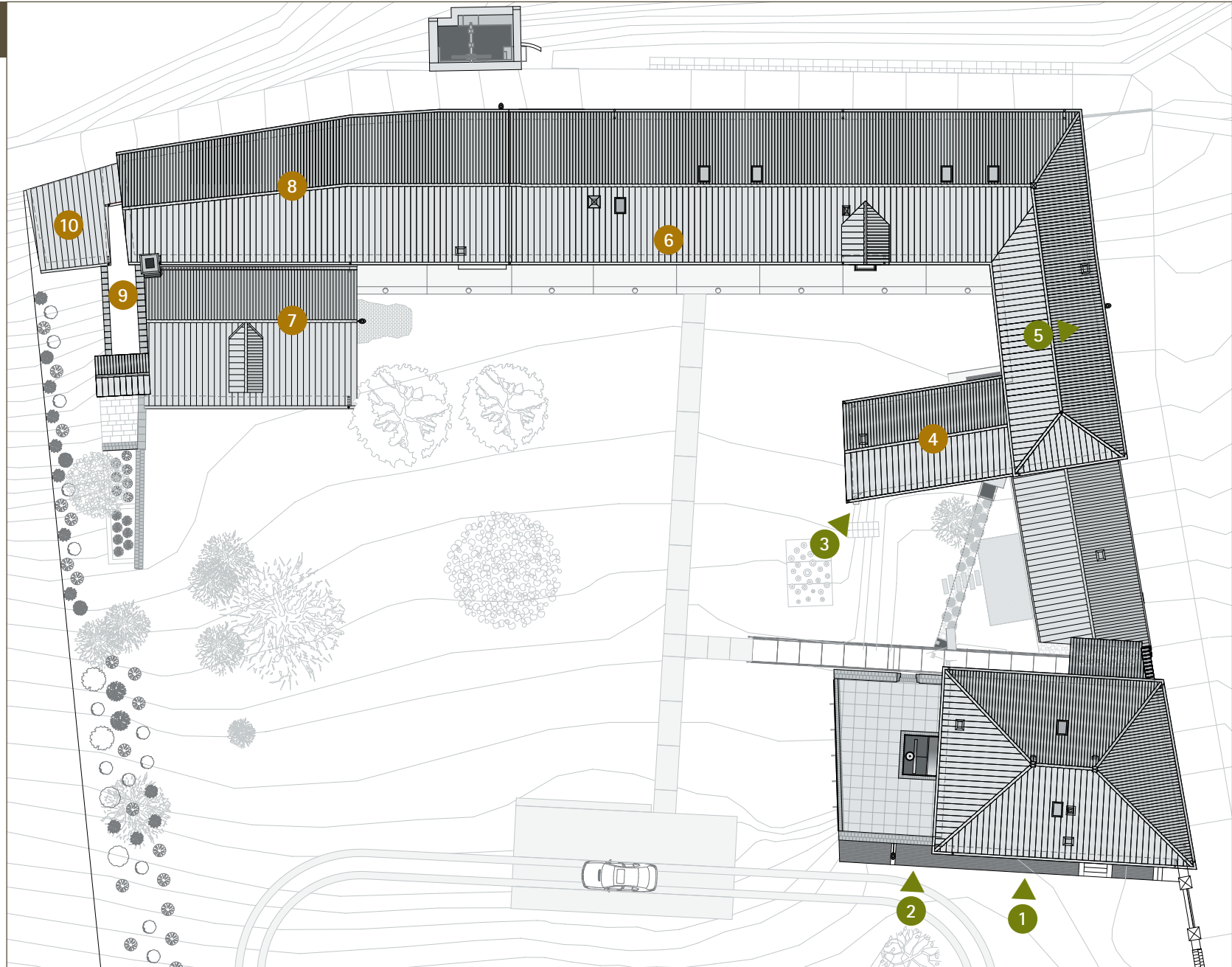
CARTELS

VISITES

- 1 Ateliers Fabrique basse
- 2 Cage à roue
- 3 Ancien dortoir
- 4 Communs
- 5 Magnanerie
- 6 Ateliers Fabrique haute

CENTRE D'INTERPRÉTATION

- 7 Forge
- 8 Filature
- 9 Couloir latrines
- 10 Gruoir



1 | PLAN MASSE

AU CONTACT DES BÂTIMENTS

CARTELS

- 1 Ateliers Fabrique basse et Cage à roue
- 2 Ancien dortoir
- 3 Magnanerie



1 | ÉLÉVATION EXTÉRIEUR

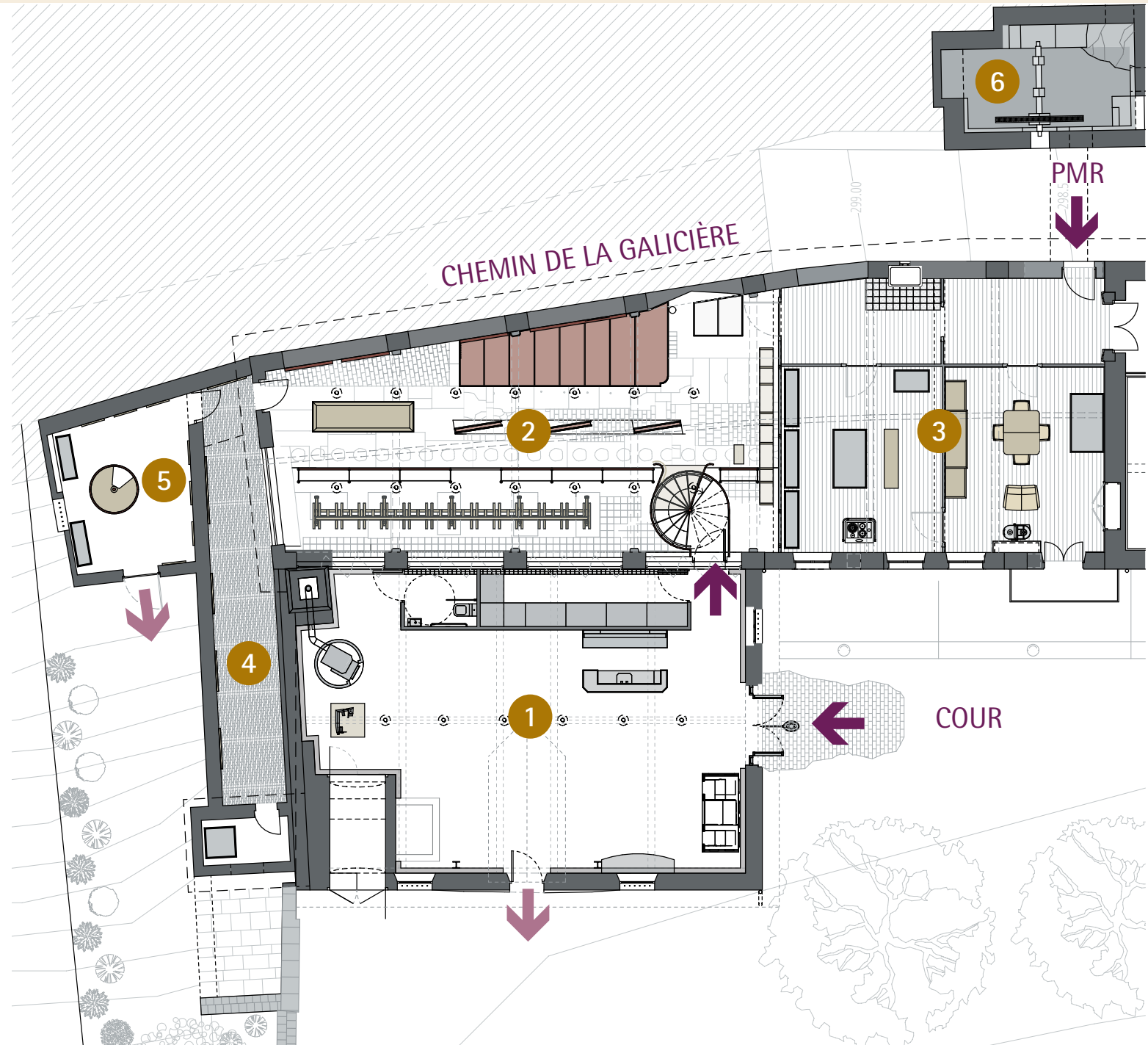
Une salle pleine d'hypothèses, un espace de questionnement.



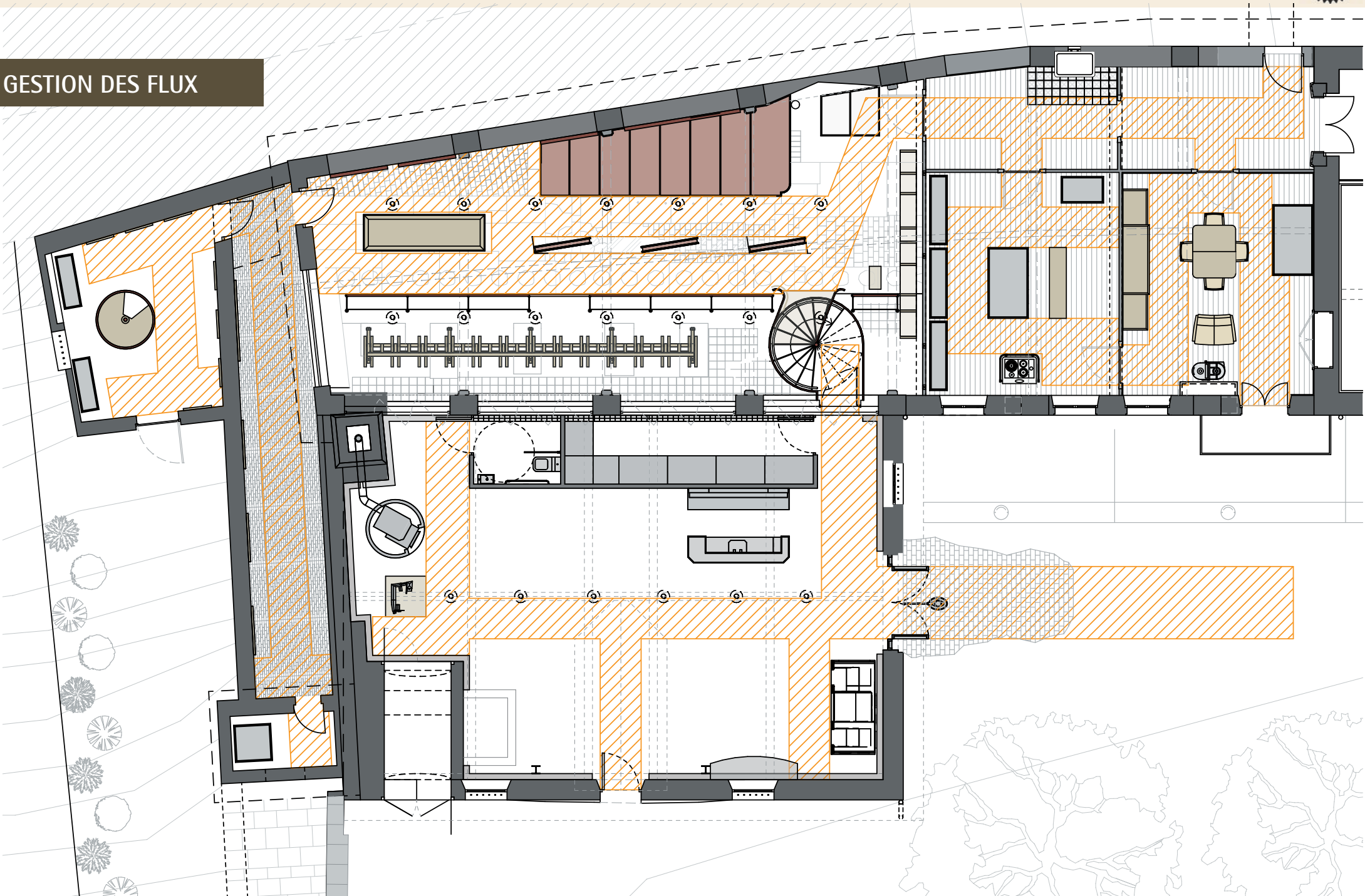
PROGRAMME

- 1 LA FORGE**
 - Salle introductive
- 2 LA FILATURE**
 - Proto-industrie
- 3 L'APPARTEMENT**
 - Les Crozel, mouliniers
- 4 LE COULOIR DES LATRINES**
 - Histoire sociale
- 5 LE GRUOIR**
 - Fin de l'histoire
- 6 LA CAGE À ROUE**
 - Cycle de l'eau

ACCÈS



GESTION DES FLUX



SALLE INTRODUCTIVE

LE CYCLE DU VER A SOIE

- L'éclosion des graines
- Les 5 âges du ver à soie
- L'encabanage
- Le traitement du cocon
- La reproduction

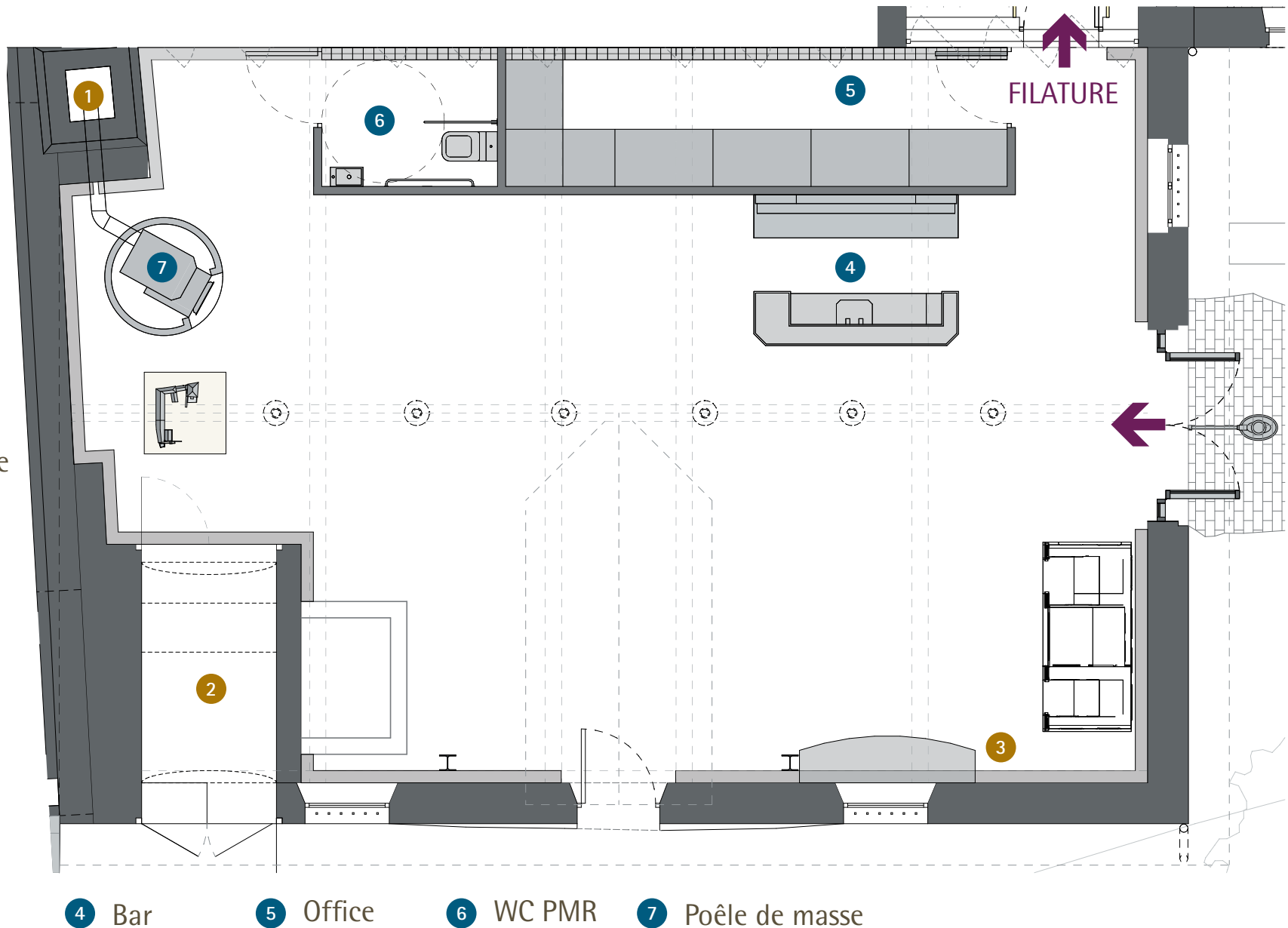
LA SÉRICICULTURE

En europe et en france

- Naissance en Chine
- Arrivée en Europe
- Développement en France

DES VESTIGES INDUSTRIELS

- La cheminée **1**
- L'étouffoir à cocon **2**
- L'ancienne forge **3**

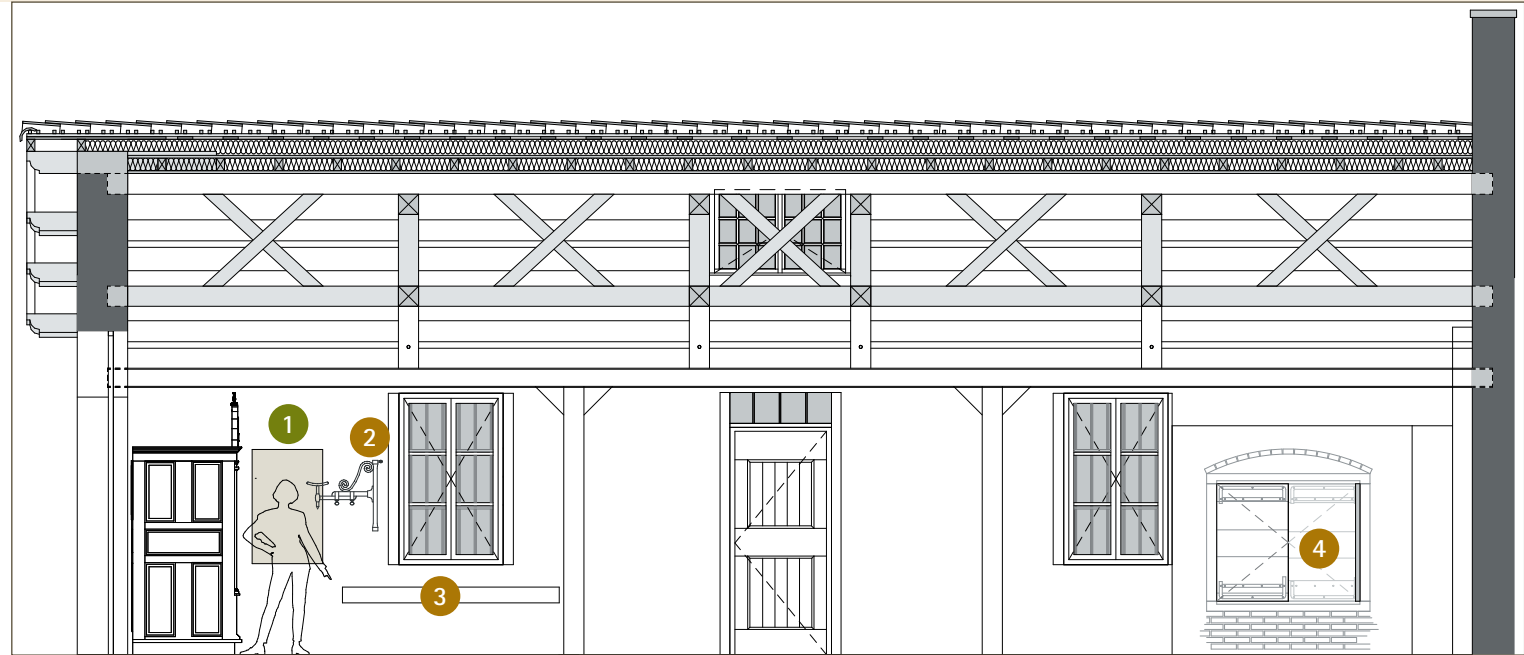


SALLE INTRODUCTIVE

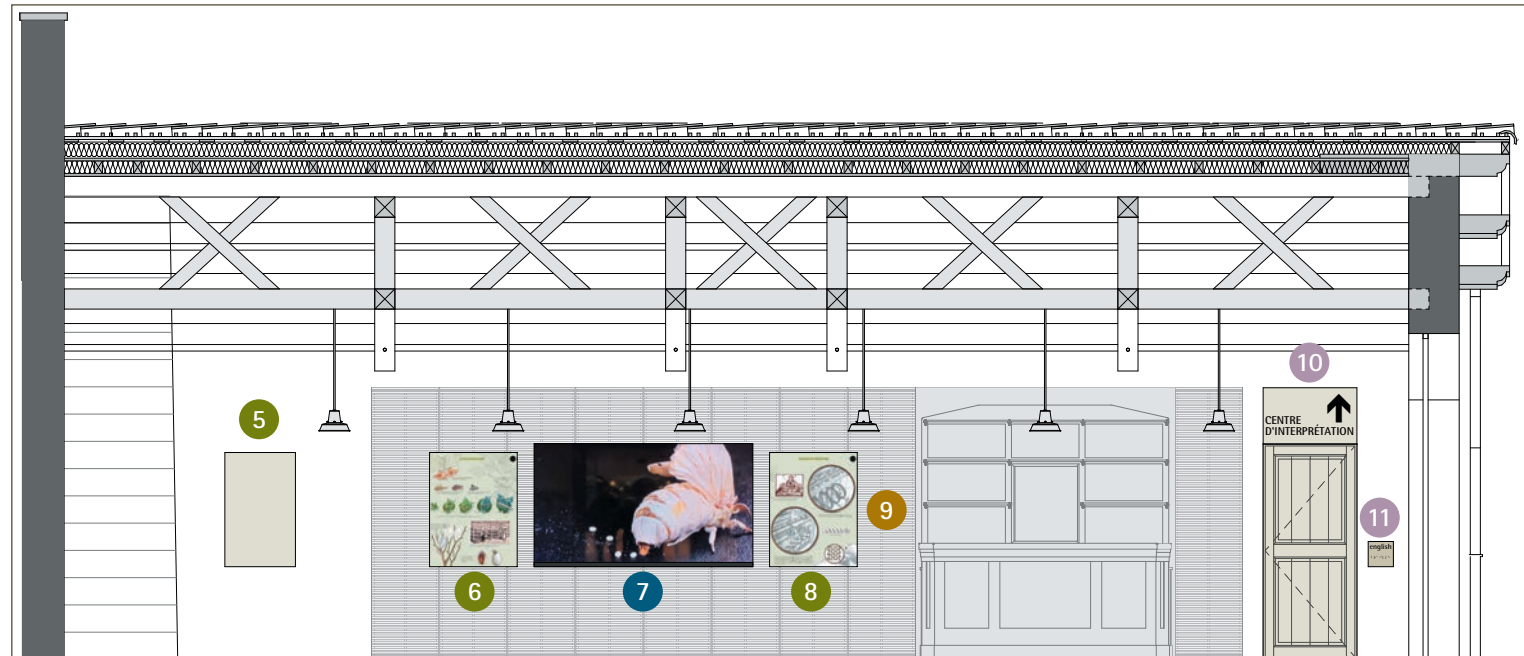
CARTELS

VESTIGES

- 1 Ancienne forge
- 2 Machine à forer
- 3 Etabli
- 4 Étouffoir à cocon (porte ouverte)
- 5 Chaudière et cheminée
- 6 Le cycle du ver à soie
- 7 Grand écran TV : Film Michel Verdier
- 8 Du cocon au tissu
- 9 Claies de la Magnanerie
- 10 Signalétique directionnelle
- 11 Signalétique "English et Braille"



1 | ÉLÉVATION INTÉRIURE EST



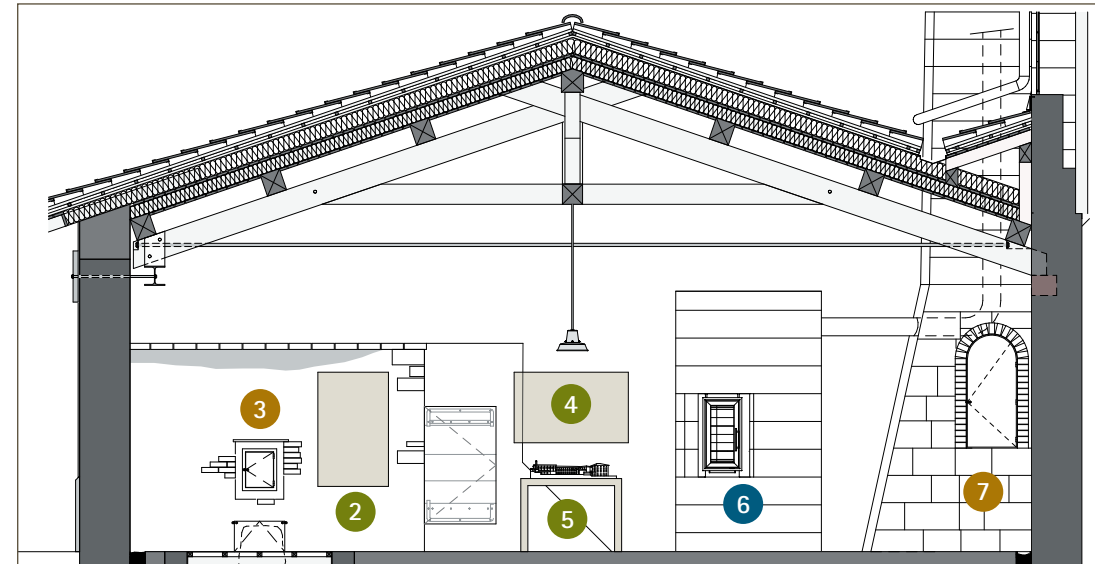
2 | ÉLÉVATION INTÉRIURE OUEST

SALLE INTRODUCTIVE

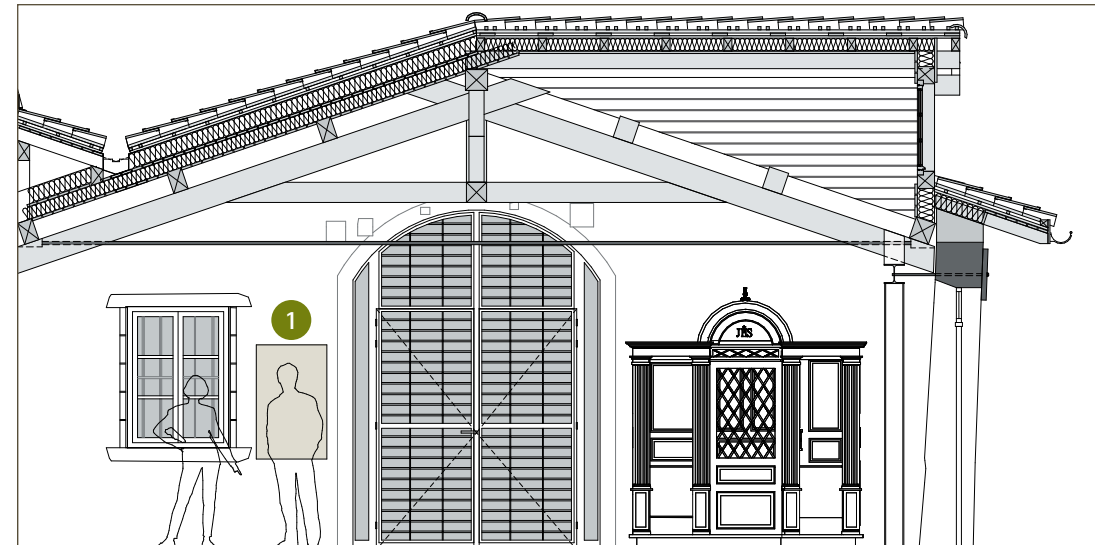
CARTELS

VESTIGES

- 1 Présentation du Centre d'interprétation
- 2 Le vaporissage
- 3 Étouffoir à cocons
- 4 Introduction de la sériciculture en Europe (Carte)
- 5 Maquette de la Galicière
- 6 Poêle de masse
- 7 Foyer de la chaudière
- 8 Chaudière et cheminée



1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE SUD



2 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE NORD

PROTO-INDUSTRIE

IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE

- Le textile en Isère
- Une main d'œuvre abondante

INSTALLATION A LA GALICIÈRE

- Des facteurs géologiques
- Un site déjà exploité

HISTOIRE DES FILATURES

- La grande histoire des filatures
- La mise en place à La Galicière

DÉVELOPPEMENT DU SITE

- Les grandes étapes de constructions
- Les évolutions architecturales

CARACTÉRISTIQUES ATYPIQUES

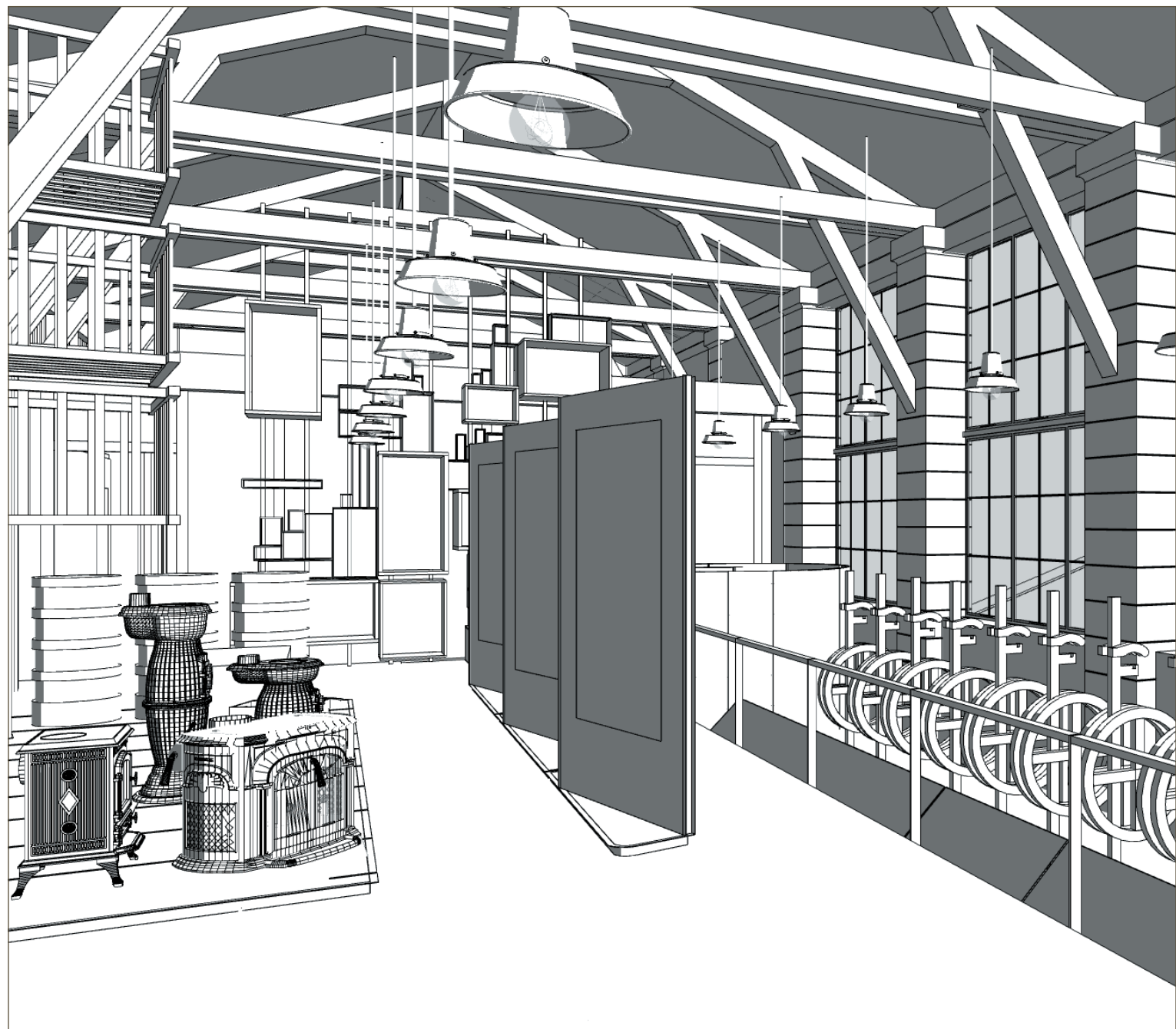
- Une production complète
- Deux modèles d'usines

IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ

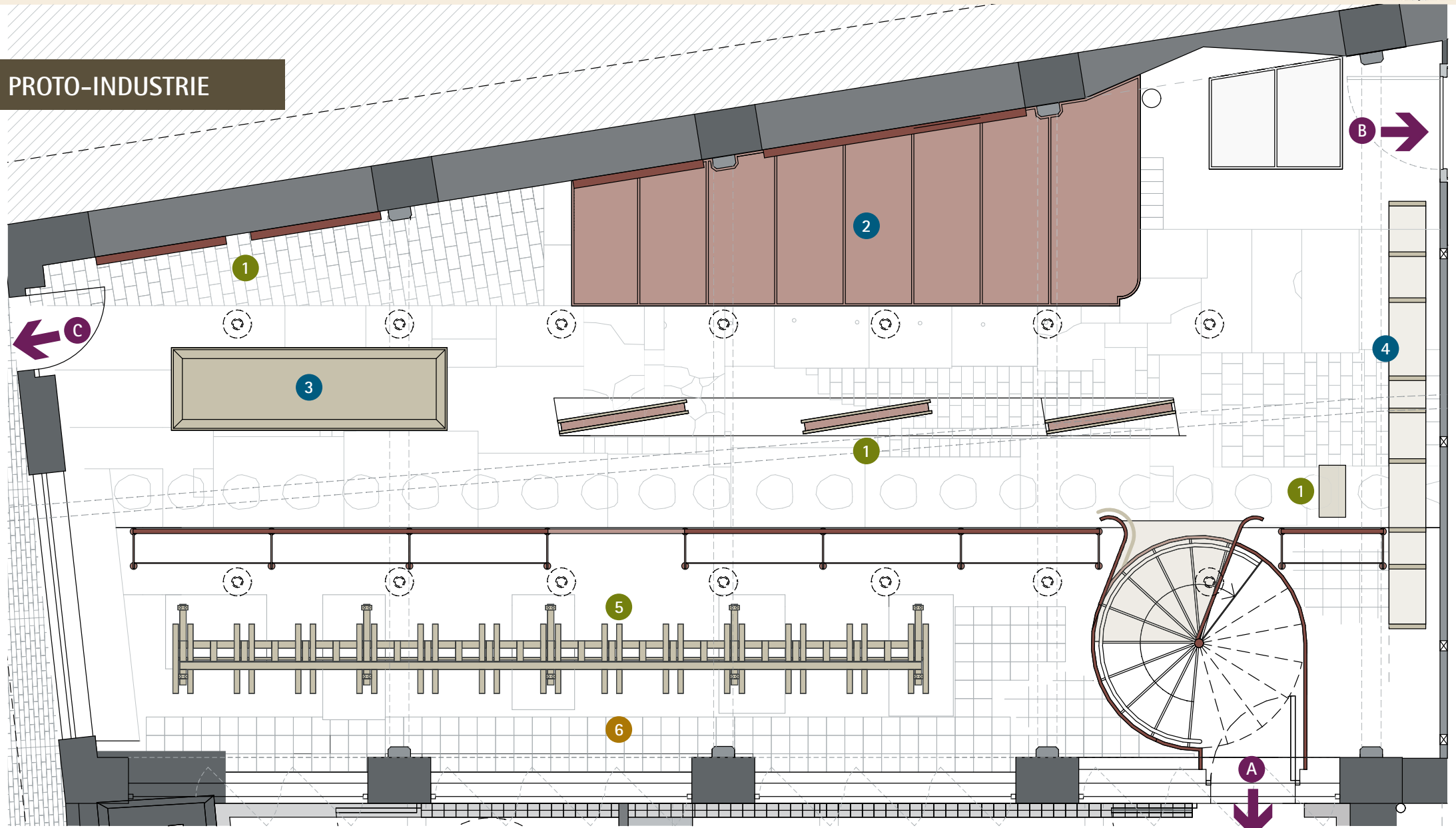
- Une transformation du territoire
- Un travail qui rythme le quotidien

COMMERCE ET LES ÉCHANGES

- Le travail à façon
- Les correspondances



PROTO-INDUSTRIE



- 1 Cartels
- 2 Plateforme
Transport et chauffage
- 3 Table soyeux
Médiation sensorielle
- 4 Étagère caisses
Pêle-mêle objets
- 5 Frise chronologique
- 6 Asples restaurés
- A Vers Forge
- B Vers Appartement
- C Vers Couloir latrines et Gruoir

PROTO-INDUSTRIE

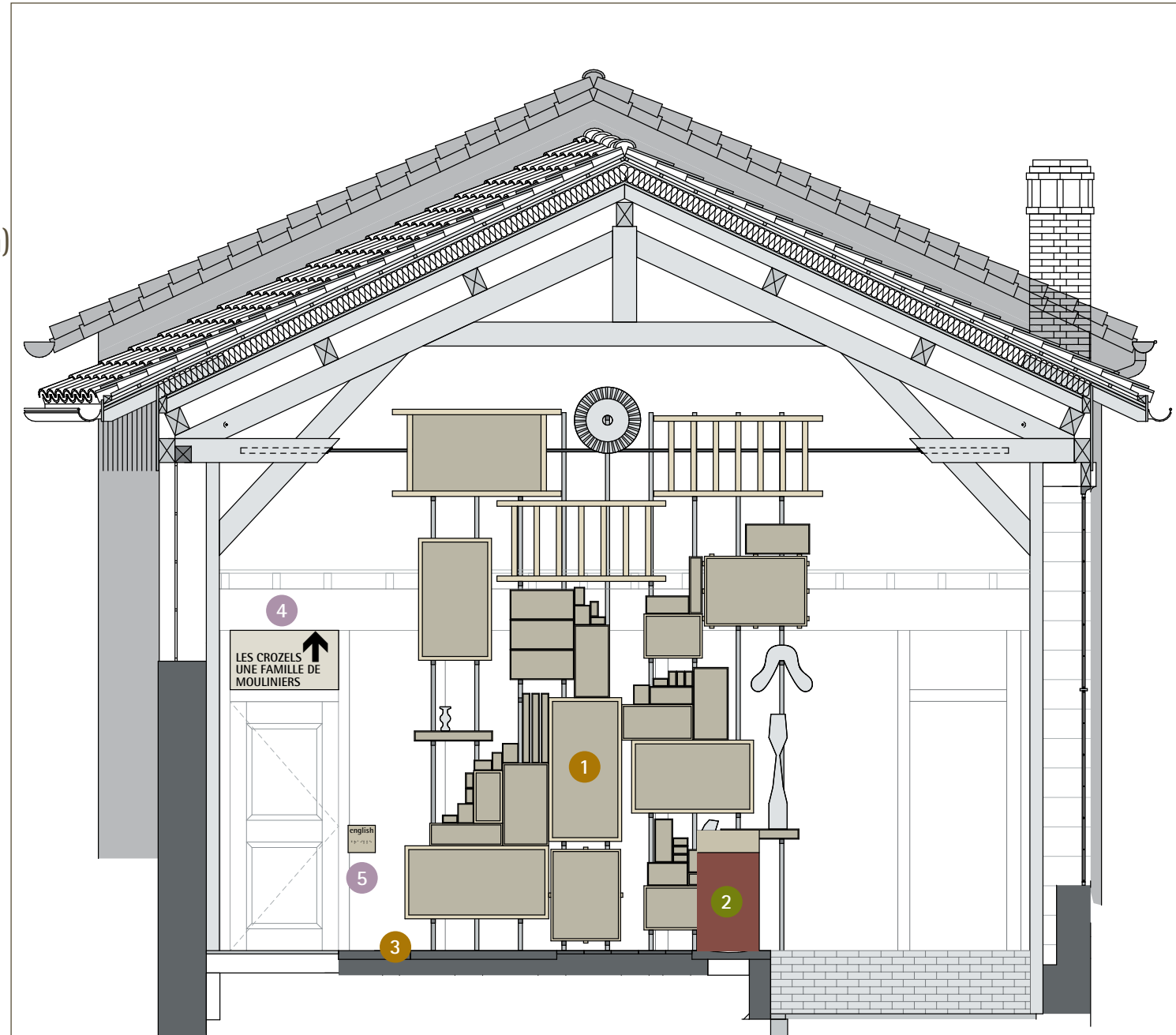
CARTELS

VESTIGES

- 1 Étagère pêle-mêle (caisses sur rails Halfen)
- 2 Descriptif des objets sur l'étagère
- 3 Sol archéologique
- 4 Signalétique directionnelle
- 5 Signalétique "English et Braille"



1 | STOCK CAISSES



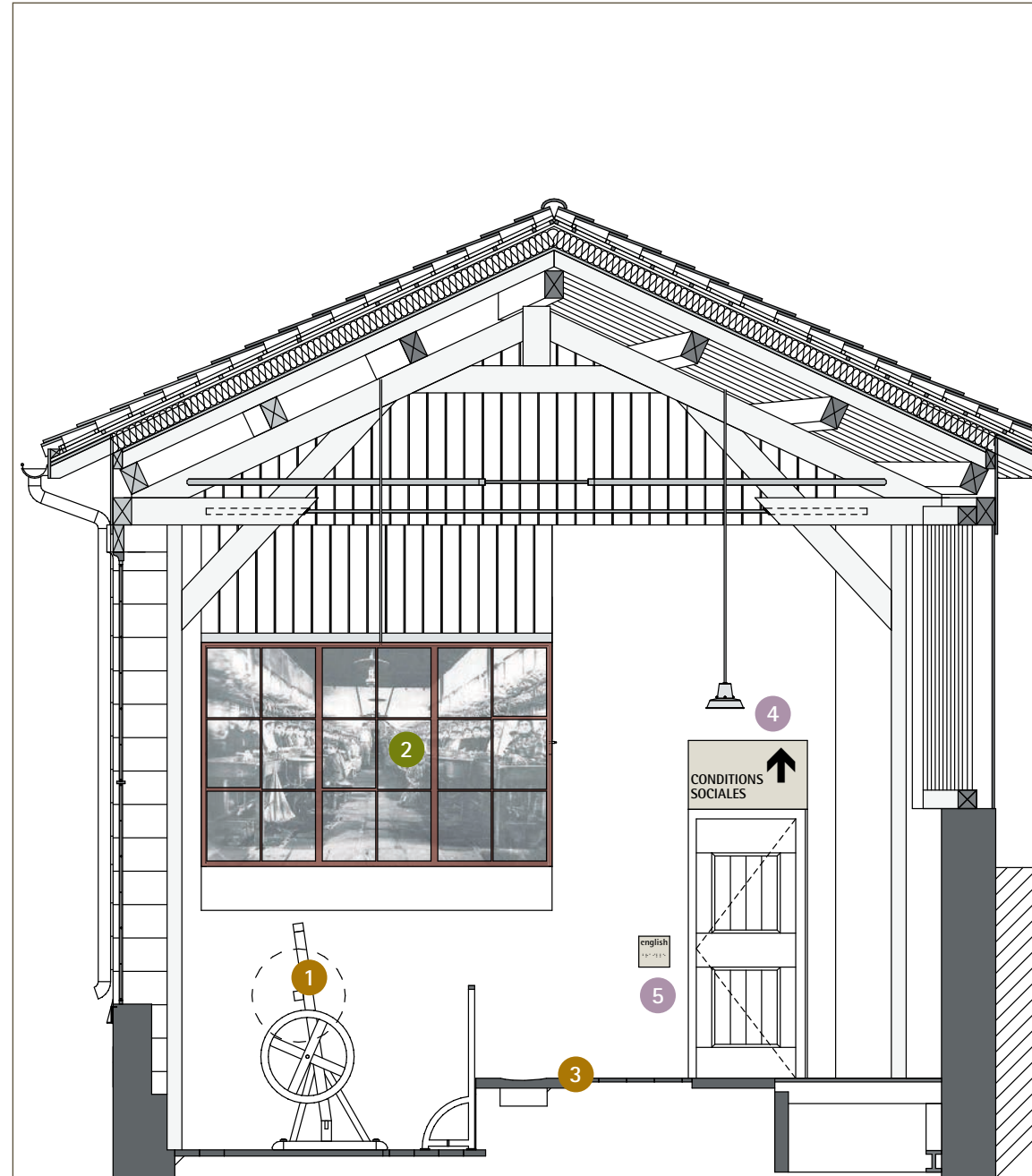
2 | ÉLEVATION INTÉRIEURE NORD

PROTO-INDUSTRIE

CARTELS

VESTIGES

- 1 Asples restaurés
- 2 Vitrophanie
- 3 Sol archéologique
- 4 Signalétique directionnelle
- 5 Signalétique "English et Braille"



1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE SUD

PROTO-INDUSTRIE

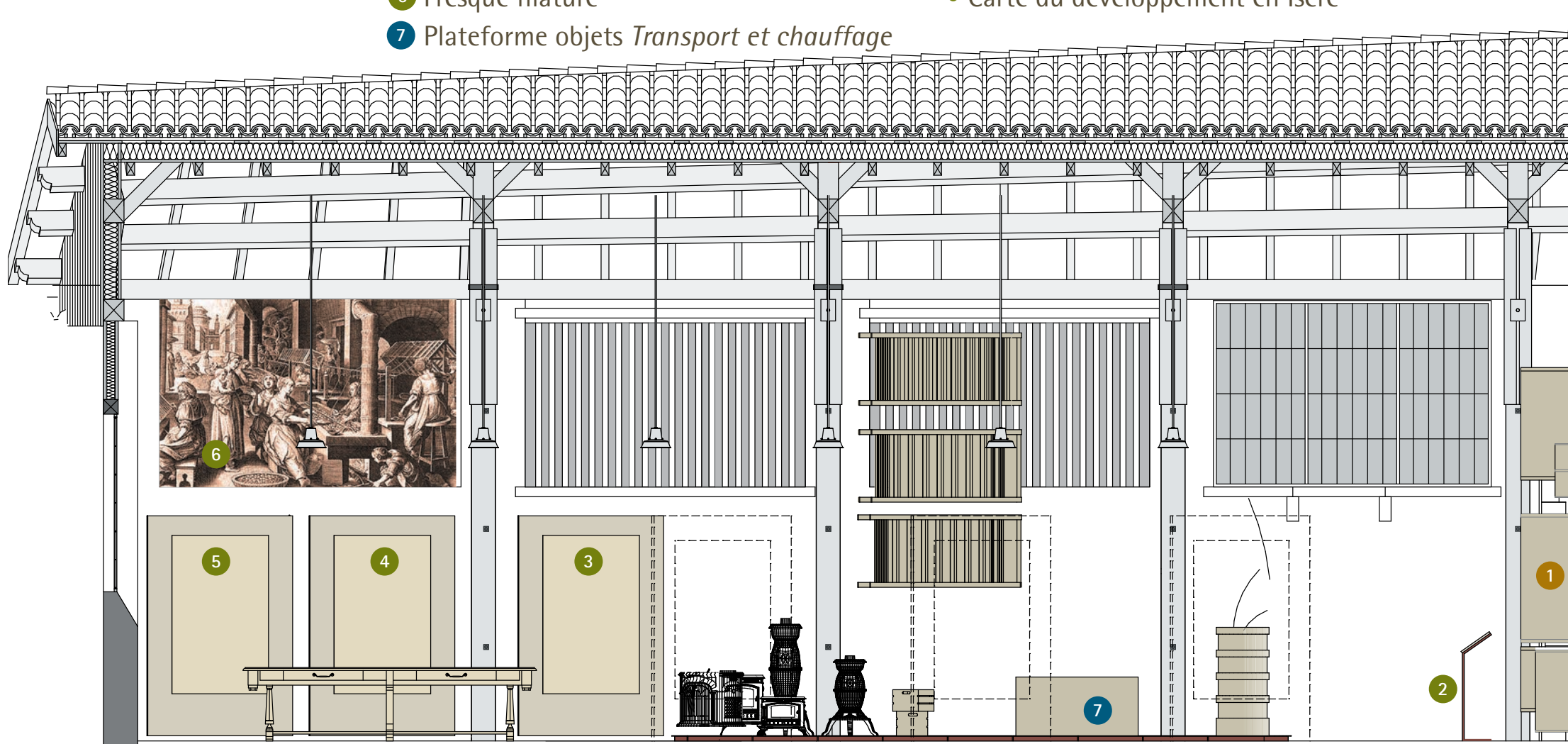
CARTELS

VESTIGES

- 1 Étagère pêle-mêle (caisses sur rails Halfen)
- 2 Descriptif des objets sur l'étagère
- 3 Transport et chauffage
- 4 L'apport économique
- 5 Échanges et commerces
- 6 Fresque filature
- 7 Plateforme objets *Transport et chauffage*

CARTELS RECTO-VERSO AU CENTRE DE L'ESPACE

- La filature de La Galicière
- L'histoire des filatures
- Les motifs de l'implantation
- Le développement du site
- Carte du développement en Isère



1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE OUEST

LES CROZELS

LE PARCOURS DE LA FAMILLE CROZEL

- L'origine des Crozel
- Une famille de moulinier

SON INSTALLATION SUR SITE

- Une stratégie patrimoniale
- Une gestion familiale

SON MODE DE VIE

- Une éducation catholique et savante
- Des bourgeois ruraux
- Une famille religieuse

1 Galerie fonds photos Chanoine Crozel

2 "Period room" / audiovisuel

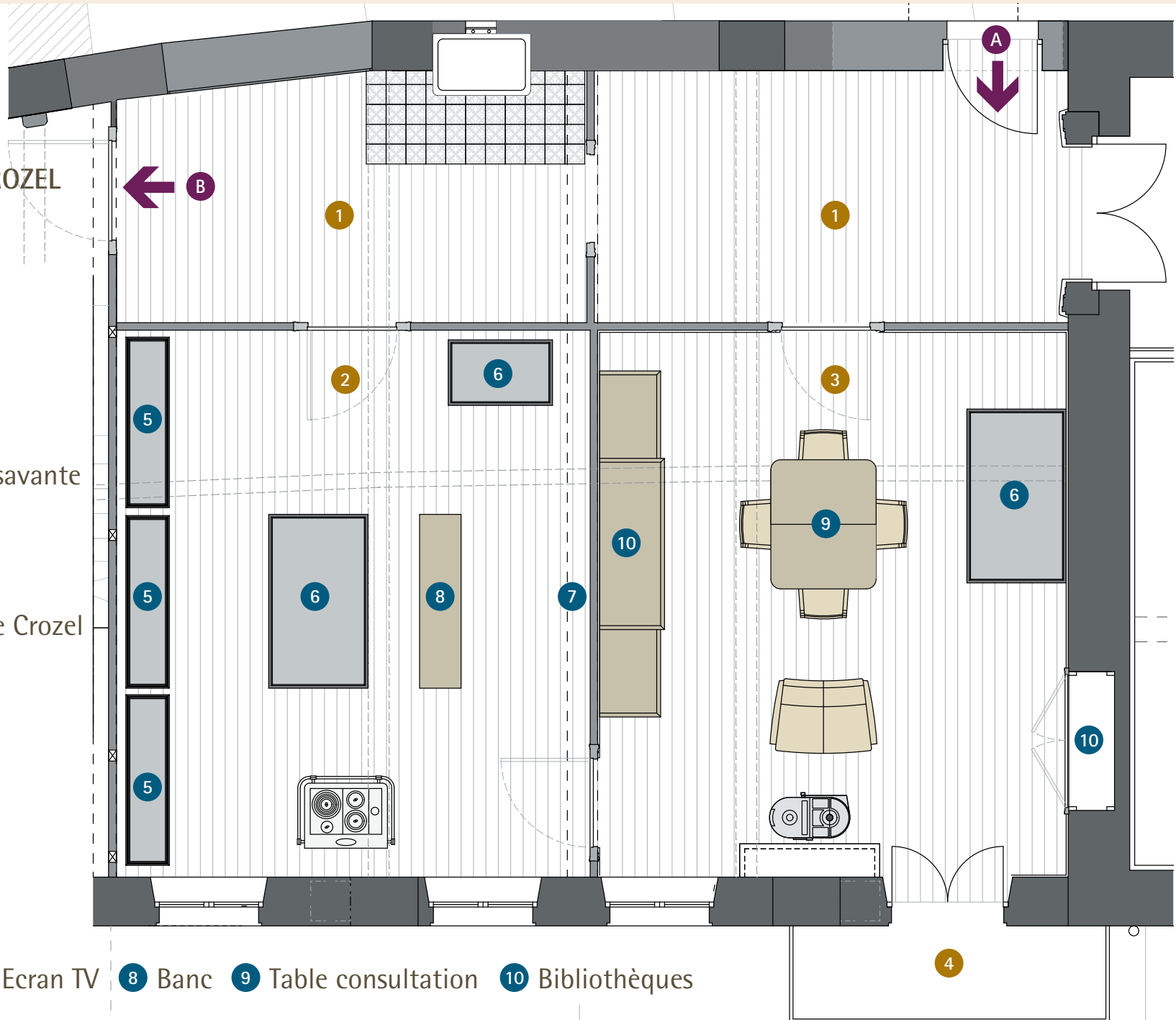
3 Cabinet de lecture / archives

4 Balcon

A Entrée accès PMR

B Vers Filature

5 Vitrines 6 Tables vitrine 7 Ecran TV 8 Banc 9 Table consultation 10 Bibliothèques



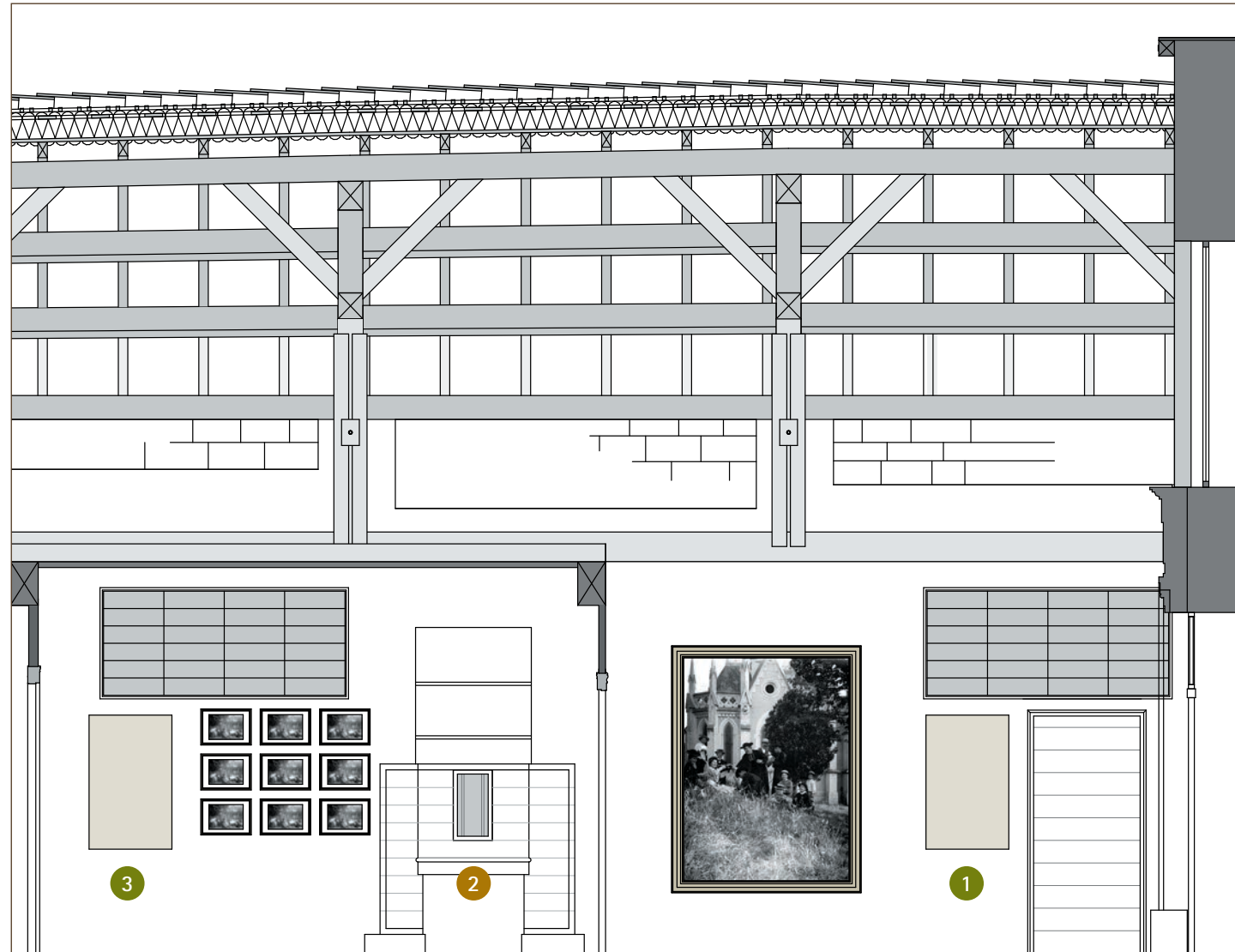
LES CROZELS

CARTELS

VESTIGES

GALERIE FONDS PHOTOS CHANOINE

- 1 Remerciements mécènes
- 2 Evier
- 3 Biographie chanoine Romain Crozel



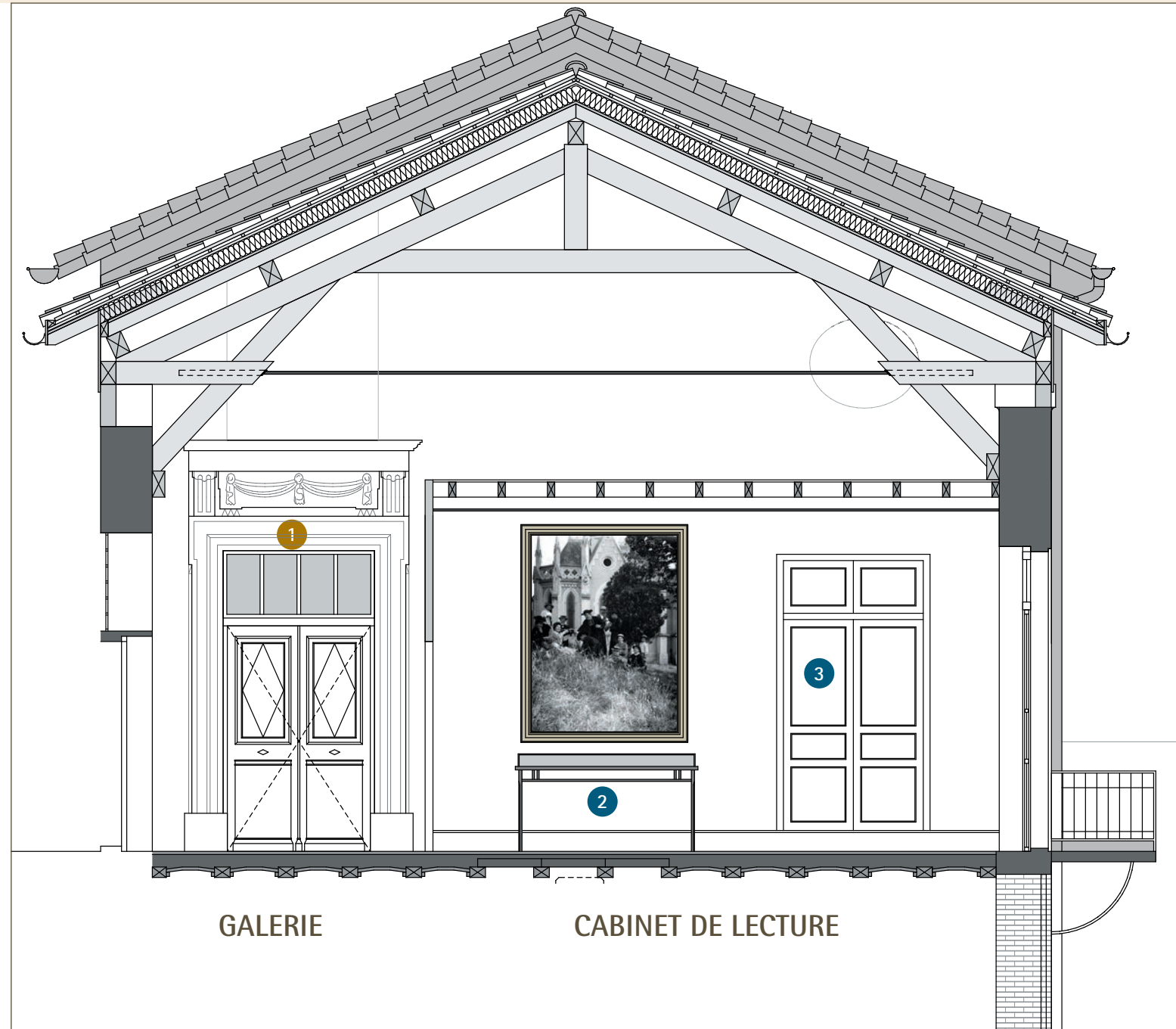
1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE OUEST

LES CROZELS

CARTELS

VESTIGES

- 1 Portique entrée usine
- 2 Table vitrine *cahier et livres*
- 3 Bibliothèque archives



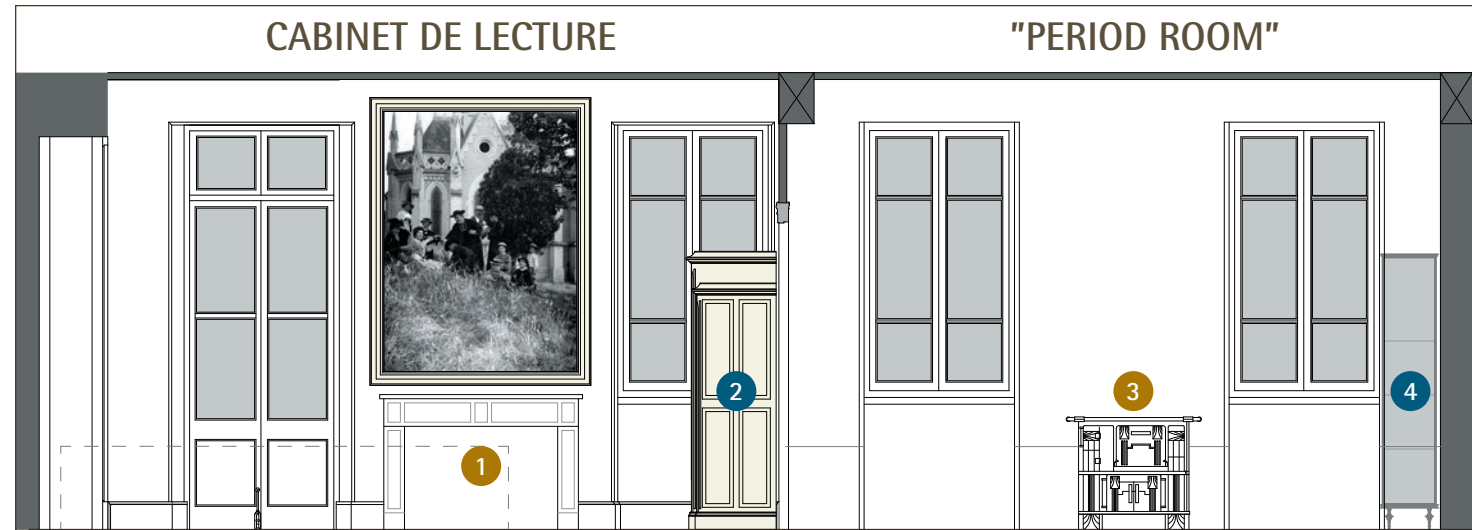
1 | ÉLEVATION INTÉRIEURE NORD

LES CROZELS

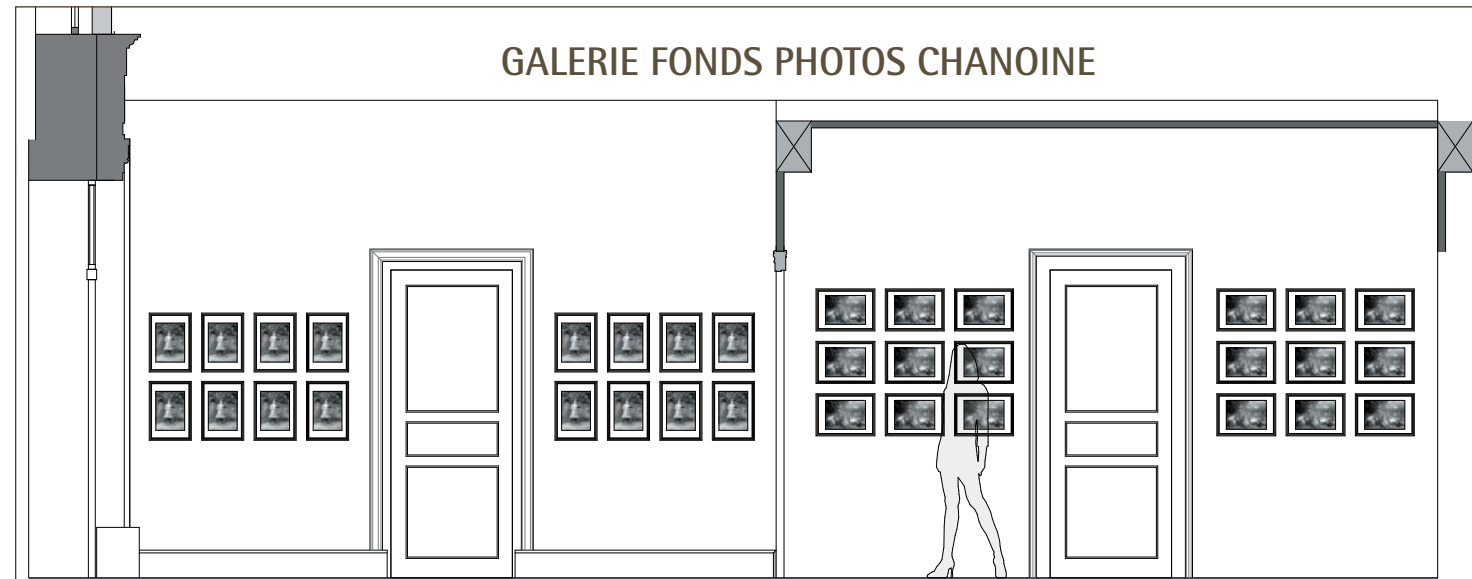
CARTELS

VESTIGES

- 1 Cheminée marbre
- 2 Bibliothèque *fonds association*
- 3 Cuisinière fonte
- 4 Vitrine



1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE EST



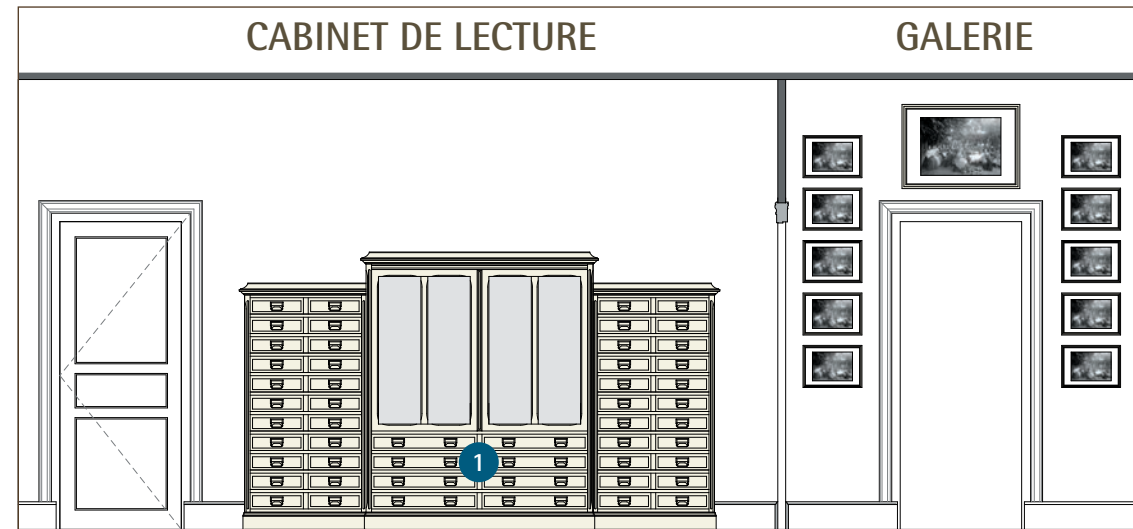
2 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE EST

LES CROZELS

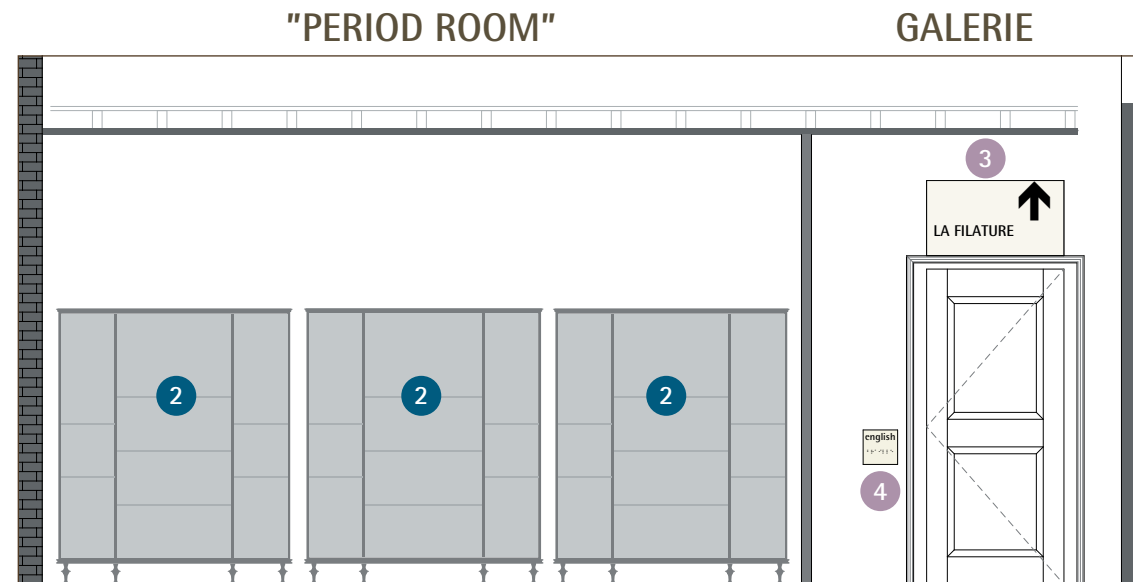
CARTELS

VESTIGES

- 1 Bibliothèque *fonds association*
- 2 Effets personnels Crozel
- 3 Signalétique directionnelle
- 4 Signalétique "English et Braille"



1 | ÉLÉVATION INTÉRIURE SUD



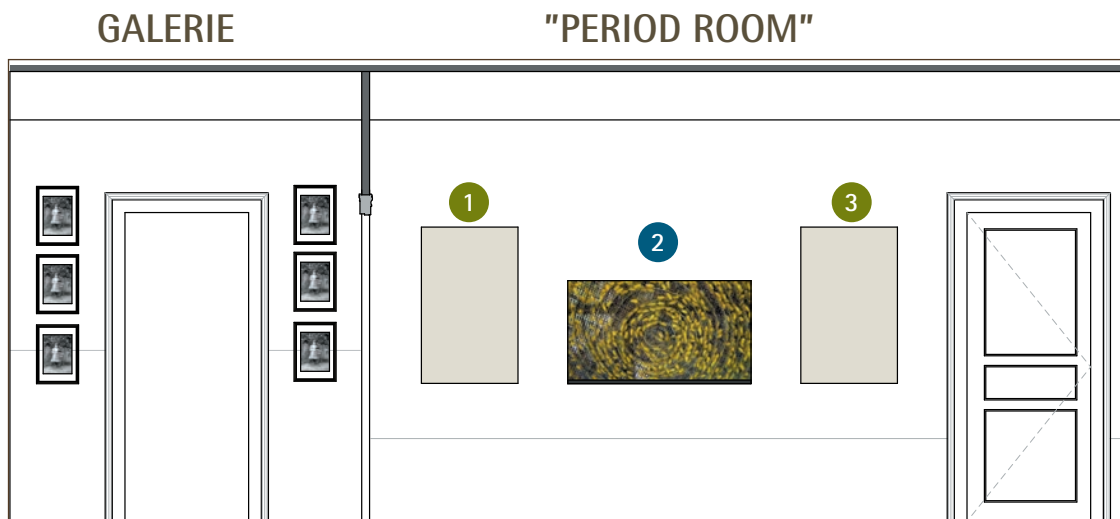
2 | ÉLÉVATION INTÉRIURE SUD

LES CROZELS

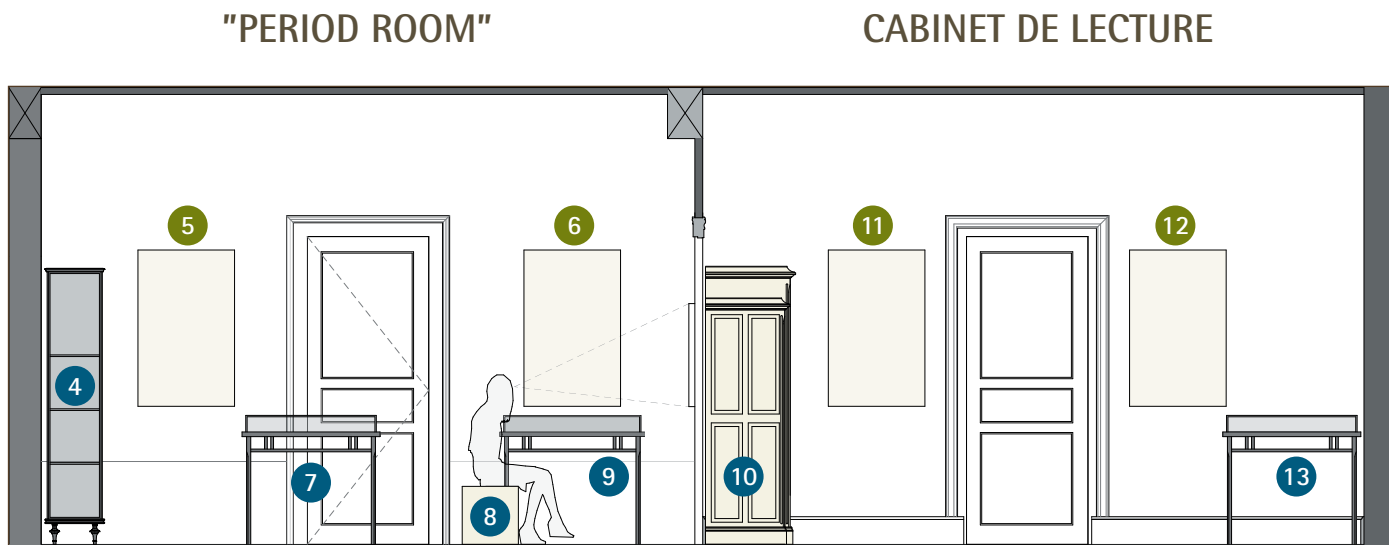
CARTELS

VESTIGES

- 1 Le récit de l'installation
- 2 Ecran TV
- 3 Le mode de vie
- 4 Vitrines effets personnels Crozel
- 5 Introduction à la famille Crozel
- 6 La famille (arbre généalogique)
- 7 Table vitrine *actes juridiques*
- 8 Assises
- 9 Table vitrine *cahiers et livres*
- 10 Bibliothèque *fonds association*
- 11 L'importance dans la localité
- 12 L'éducation de la famille
- 13 Table vitrine *cahiers et livres*



1 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE NORD



2 | ÉLÉVATION INTÉRIEURE OUEST

HISTOIRE SOCIALE

L'EMPLOI DES FEMMES ET DES ENFANTS

- Une main d'œuvre disponible
- Un travail adapté
- Les raisons sociales

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La pénibilité du travail
- Les horaires
- Les salaires

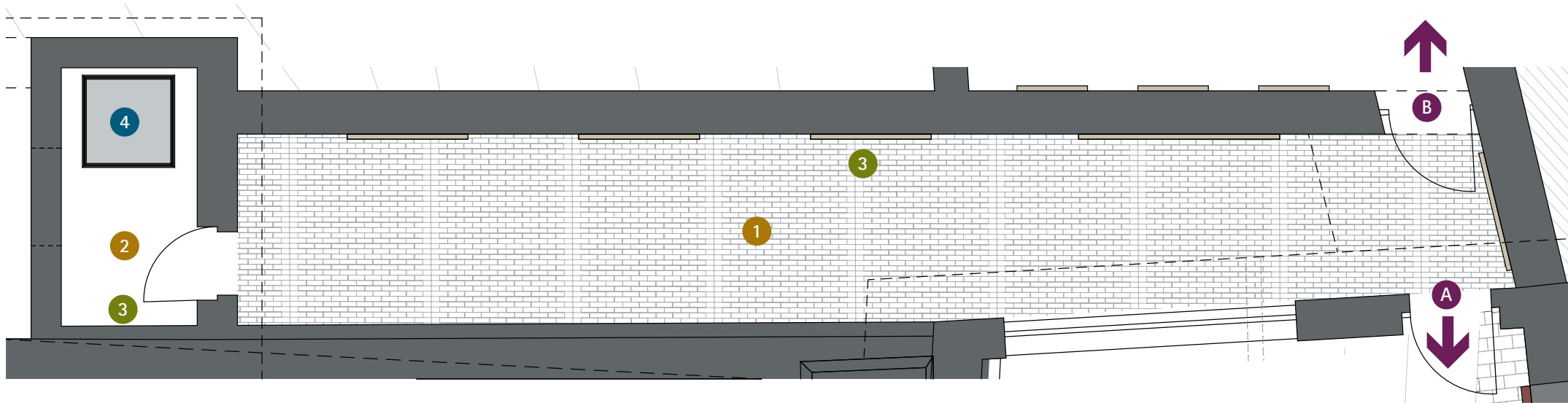
LES ÉVOLUTIONS SOCIALES

- L'évolution des réglementations
- Leurs applications réelles

CARTELS

VESTIGES

- 1 Couloir latrines
- 2 Latrines
- 3 Cartels
- 4 Vitrine *Livre de paye*
- A Vers Filature
- B Vers Gruoir

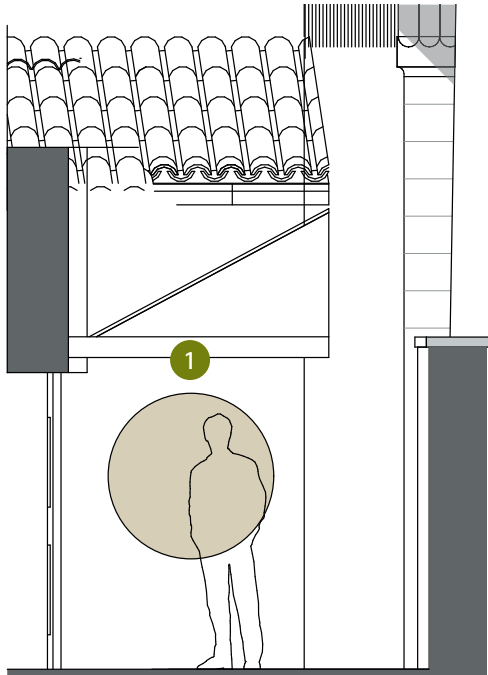


HISTOIRE SOCIALE

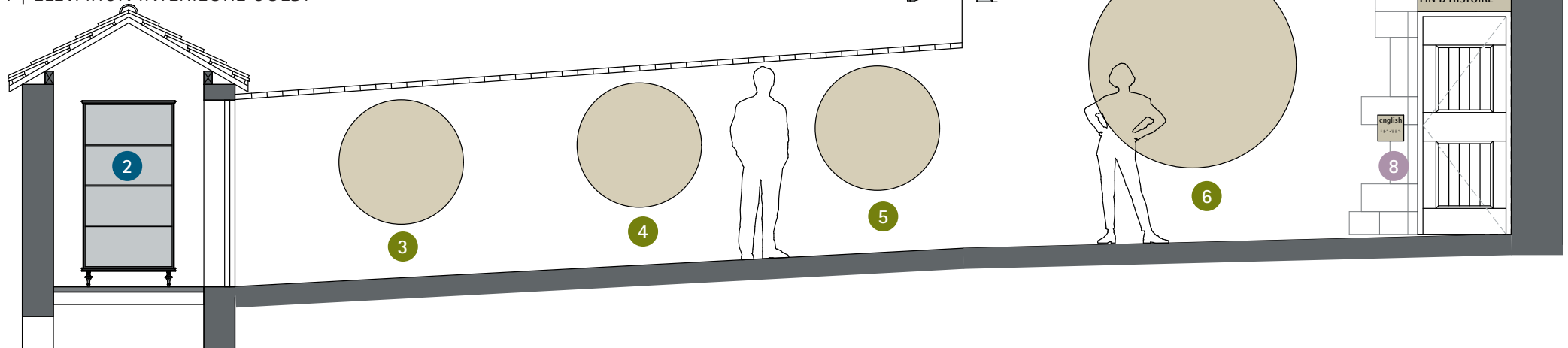
CARTELS

VESTIGES

- 1 Le travail des femmes et enfants *Introduction*
- 2 Vitrine *Livre de paye*
- 3 La vie sur place
- 4 Les évolution sociales
- 5 Les conditions de travail
- 6 Les raisons du recours aux enfants
- 7 Signalétique directionnelle
- 8 Signalétique "English et Braille"



1 | ÉLEVATION INTÉRIEURE OUEST



2 | ÉLEVATION INTÉRIEURE SUD

FIN DE L'HISTOIRE

LA FIN DU CYCLE DU VER A SOIE

- Le traitement de la chrysalide
- Le fonctionnement du gruoir

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR L'INDUSTRIE

- Ouverture du Canal de Suez
- Invention de la soie synthétique
- Les guerres

LA PÉBRINE ET PASTEUR

- La grande épidémie
- L'intervention de Pasteur
- Le grainage cellulaire

LE DÉCLIN DE LA GALICIÈRE

- Un site non modernisé
- La fermeture des deux usines

LE RACHAT PAR UN COUPLE D'ARCHITECTE

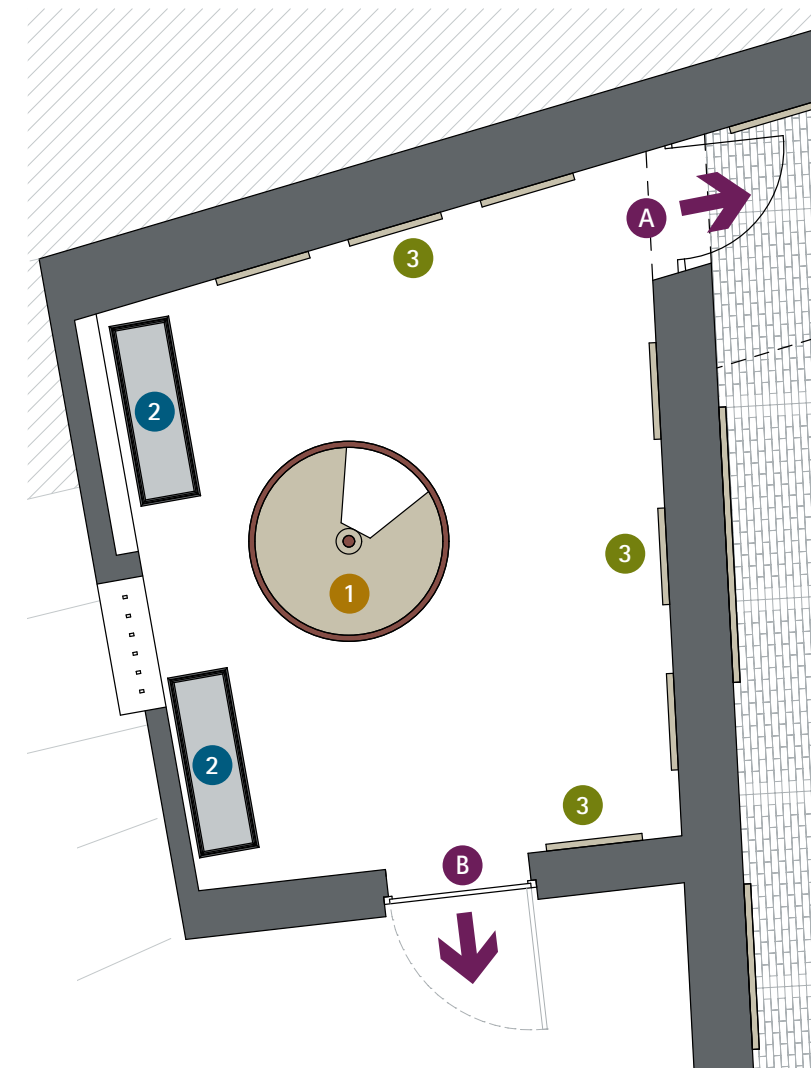
- 1997 : rachat par Nadia et Jean-Pascal Crouzet

CARTELS

VESTIGES

- 1 Pierre à gruoir
- 2 Vitrine
- 3 Cartels

- A Vers Couloir latrines
- B Vers Jardin

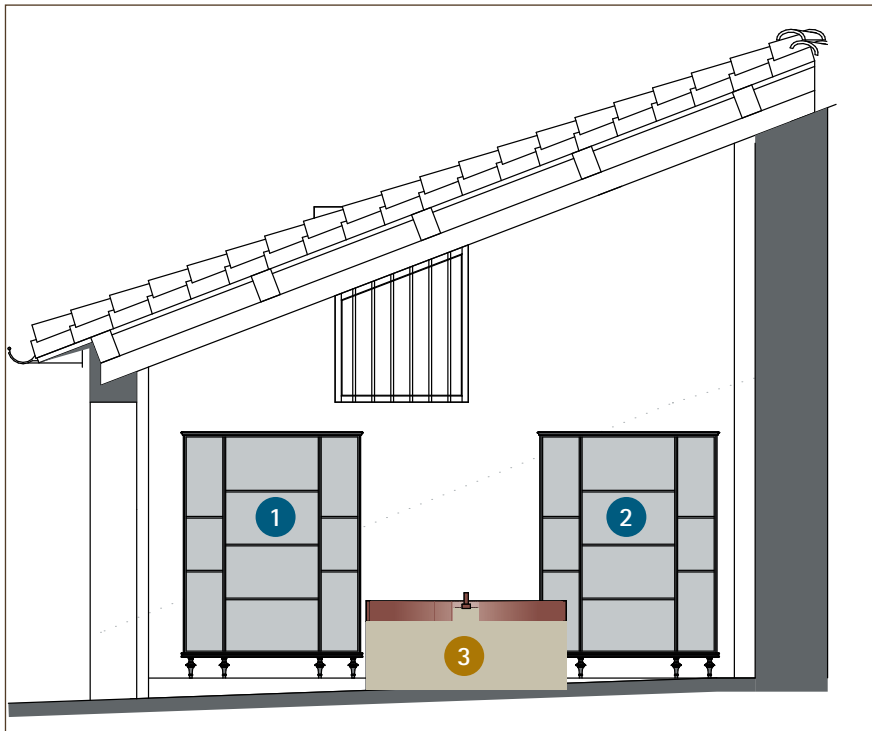


FIN DE L'HISTOIRE

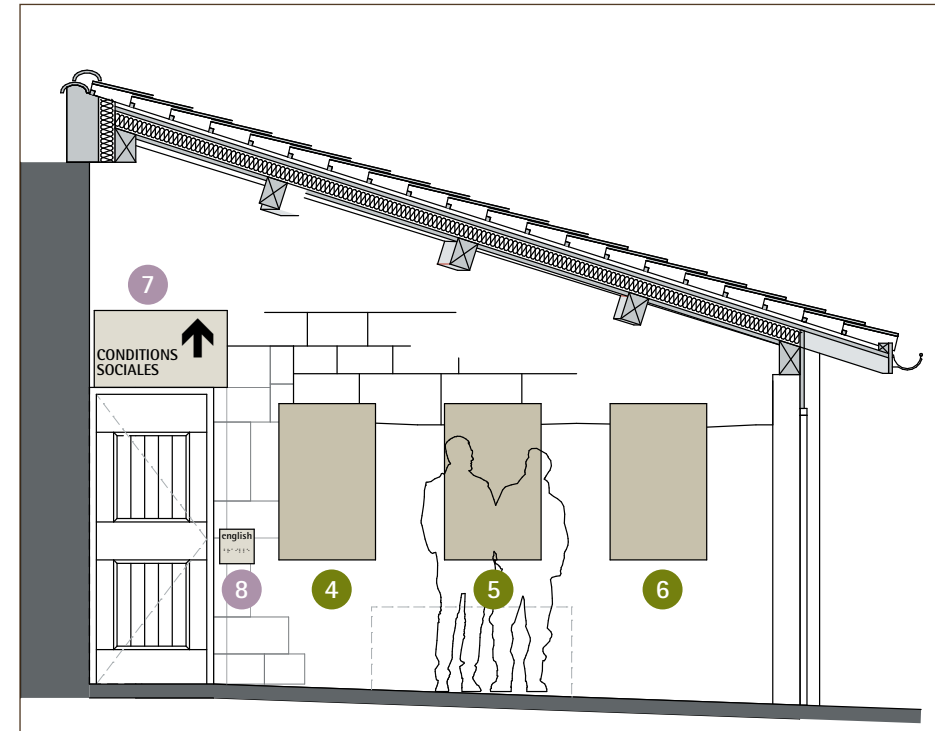
CARTELS

VESTIGES

- 1 Vitrine *Microscope*
- 2 Vitrine *Boîtes à graines*
- 3 Pierre à gruoir
- 4 Fin de cycle
- 5 Le déclin de la Galicière
- 6 Le déclin de l'industrie en Dauphiné *Carte*
- 7 Signalétique directionnelle
- 8 Signalétique "English et Braille"



1 | ÉLÉVATION INTÉRIURE SUD



2 | ÉLÉVATION INTÉRIURE NORD

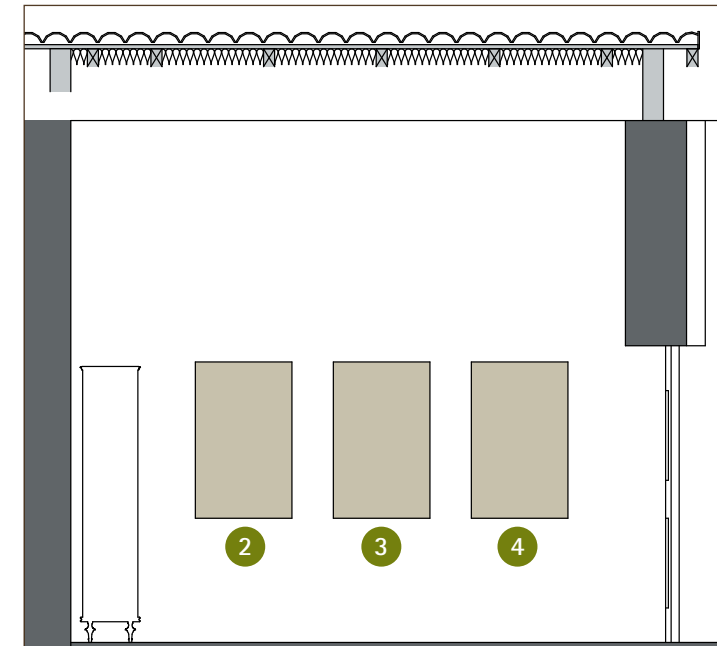
FIN DE L'HISTOIRE

CARTELS

- 1 Le rachat par un couple d'architecte
- 2 La pébrine et Pasteur
- 3 Le grainage cellulaire
- 4 Le fil synthétique



1 | ÉLÉVATION INTÉRIURE EST



2 | ÉLÉVATION INTÉRIURE OUEST

LES MOTS CLÉS

AUTHENTICITÉ

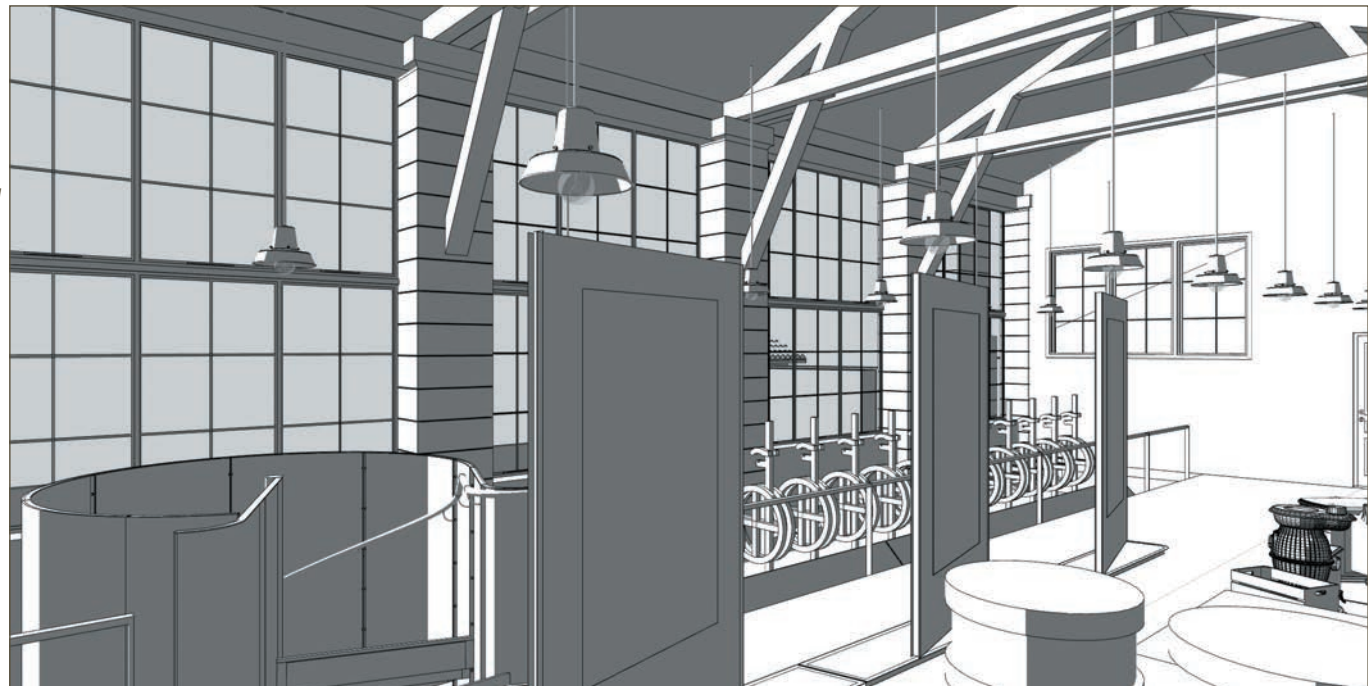
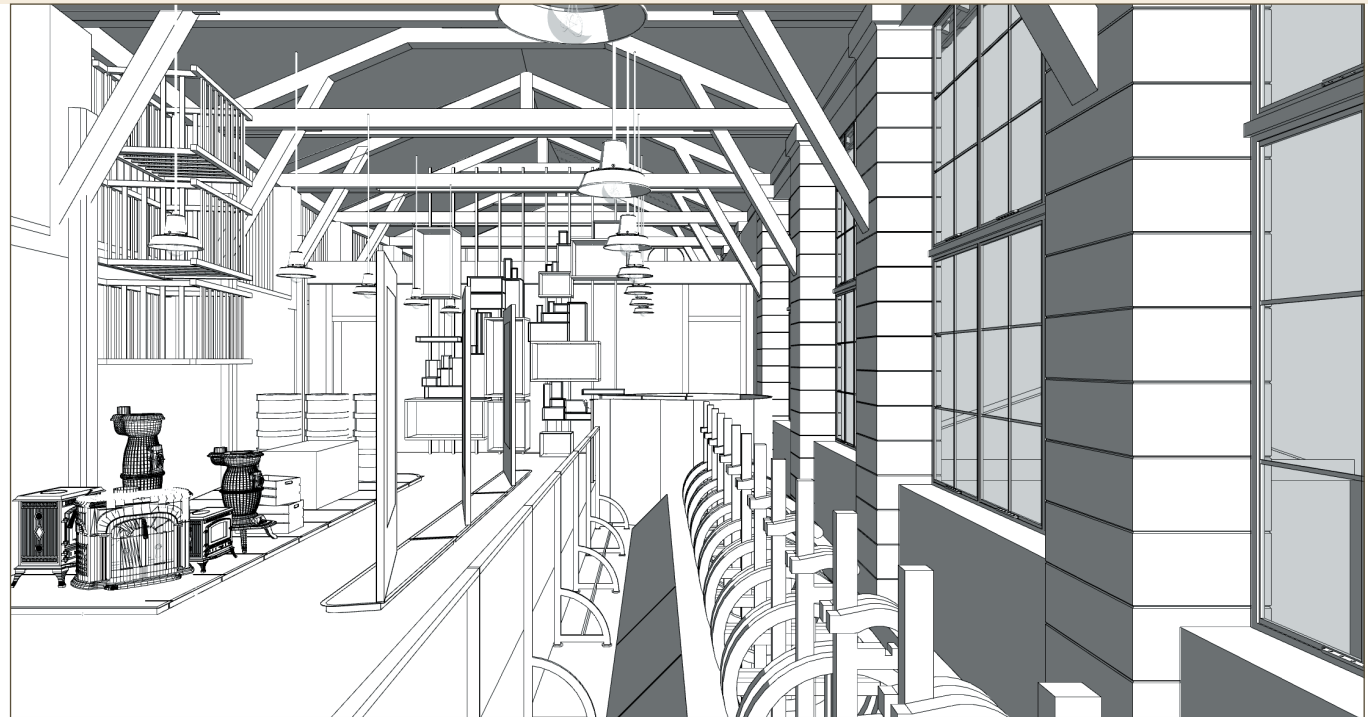
- Des expôts provenant de La Galicière
- Un site et des salles uniques
- Les moulins et les ateliers
- Le réemploi des objets

PÉDAGOGIE

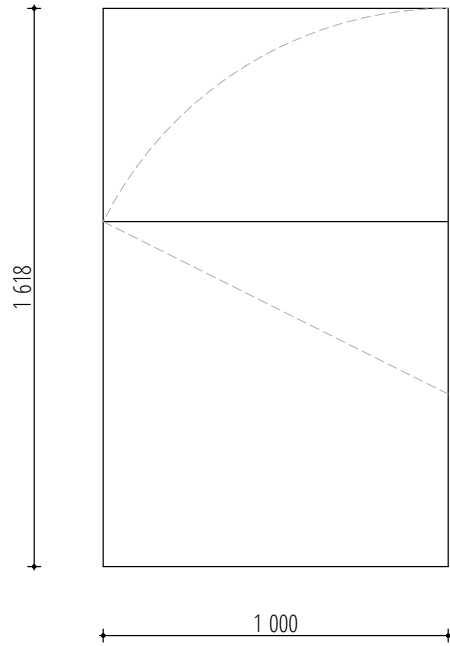
- Des dispositifs variés
- Plusieurs niveaux de lectures
- Compréhensible par le plus grand nombre

DIVERTISSEMENT

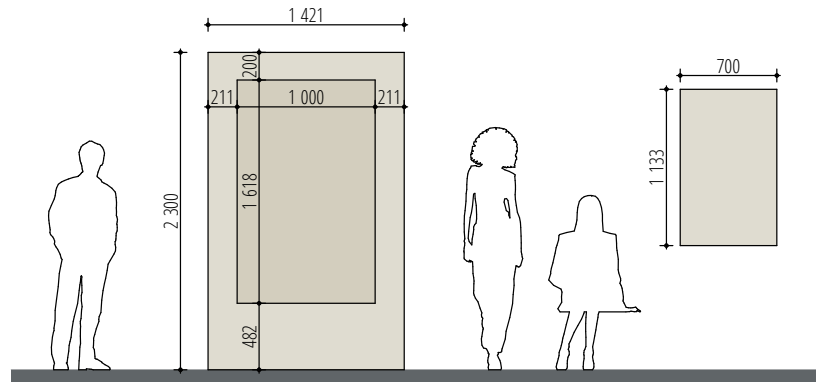
- Une déambulation curieuse
- Une médiation sensorielle
- Favoriser l'interaction et "l'expérience visiteur"



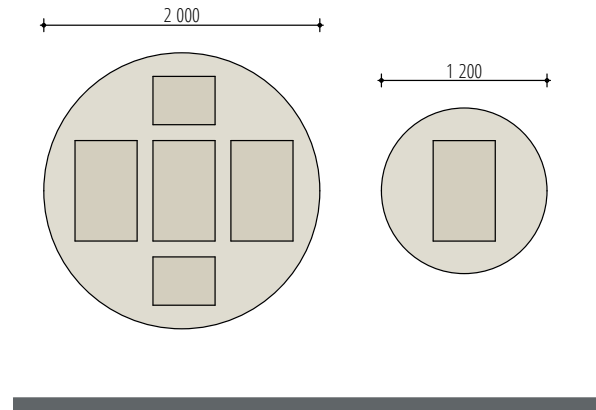
LES DISPOSTIFS



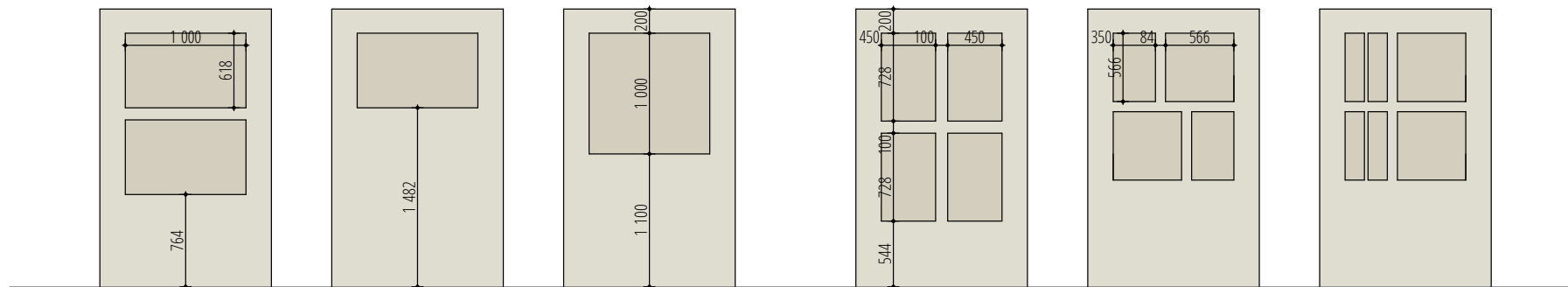
1. PRINCIPE FORME RÉCURRENTE : RECTANGLE D'OR



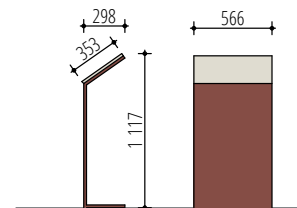
2. CARTELS VERTICAUX : AUTOPORTANT ET BIFACE / MURAL



4. CARTEL CIRCULAIRE : AUTOPORTANT MURAL



3. POSITIONNEMENT DES TEXTES ET ILLUSTRATIONS SUR MODELE AUTO-PORTANT



5. CARTEL CHEVALET

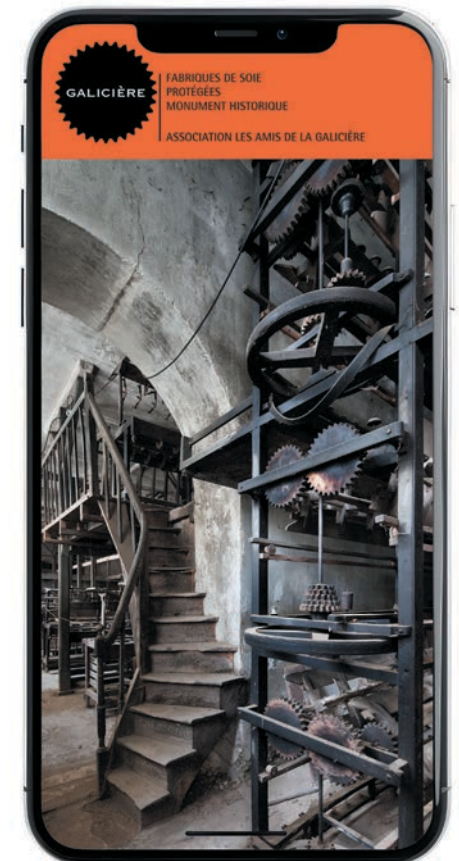
UNE APPLICATION WEB

OBJECTIFS

- Pour les visiteurs :
Offrir un complément d'informations aux visiteurs sur les bâtiments et les objets de manière simple et rapide.
- Pour les organisateurs :
Assurer la pérennité du service en permettant une mise à jour facile.
Coûts de développement limités

DÉTAILS DU PROJET

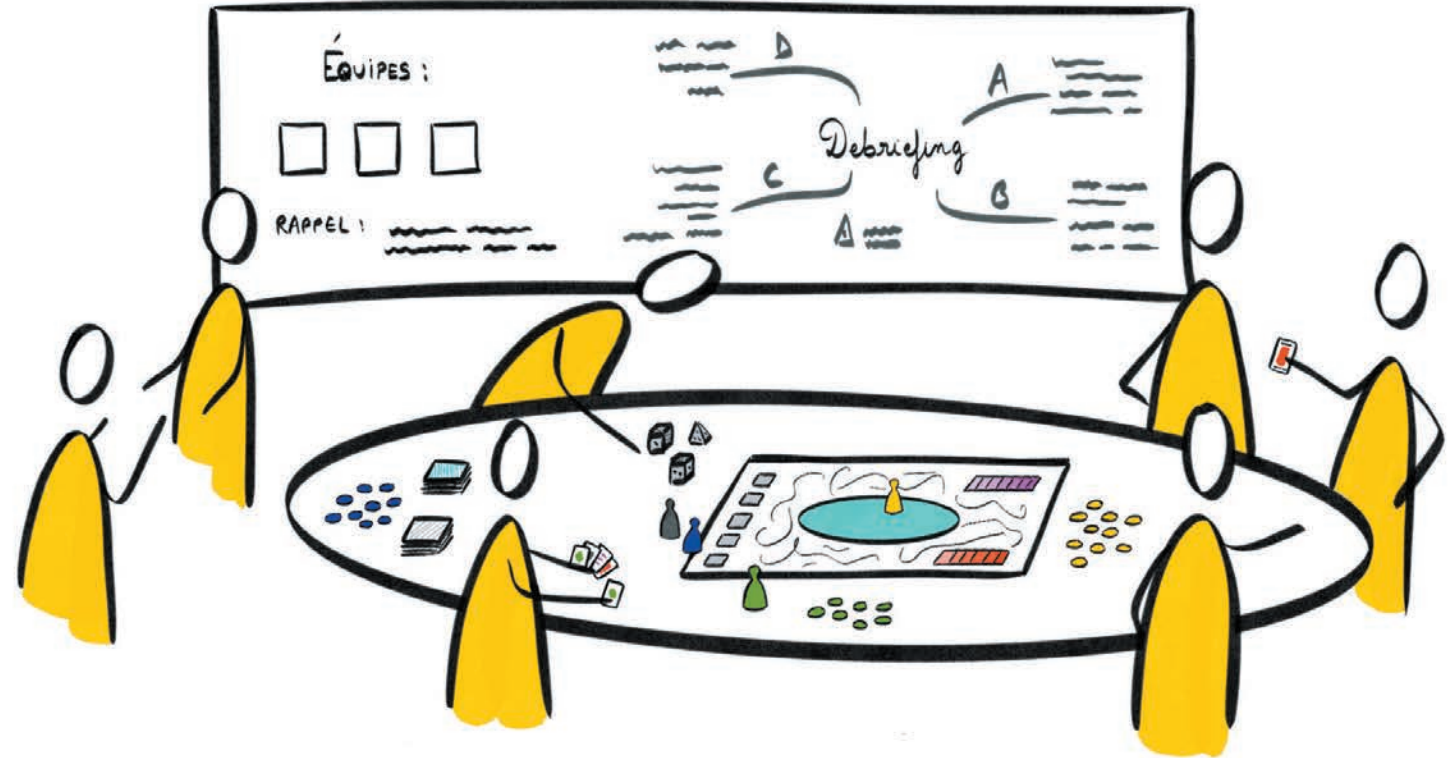
- Fonctionnement :
Une application web
Signalétique avec des numéros permettant d'accéder aux descriptions
- Technologie :
Une application web monopage :
Accessibilité et compatibilité sur tous les appareils
Téléchargement du contenu lors du premier lancement
Navigation au sein de l'application même dans les zones avec peu de connexion réseau



UN JEU SÉRIEUX

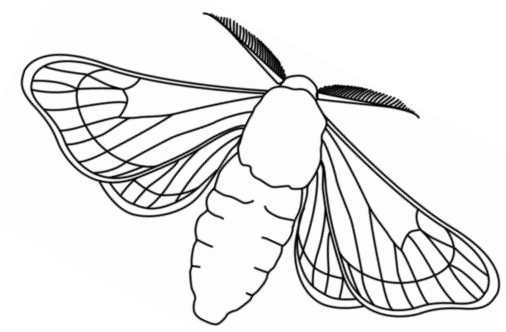
OBJECTIFS

- Varier l'offre de médiation
- Intégrer du divertissement
- Toucher un public différent
- Favoriser l'apprentissage
- Créer de l'interaction



DÉFINITION

Un jeu sérieux (serious game) est une activité qui combine une intention "sérieuse" de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique ou d'entraînement avec des ressorts ludiques.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

